



Demande d'Offres pour les Contrats Cadre de Fournitures

« DOSSIER DE DEMANDE D'OFFRES NATIONAL OUVERT (DONO)
N°001/DONO/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2023 DU 06
NOVEMBRE 2023 EN VU DE LA CONCLUSION DES ACCORDS
CADRE POUR LA FOURNITURE DES BOÎTES A PHARMACIE POUR
LES PHASES 11, 12 & 14 DES THIMO DU PROJET FILETS SOCIAUX
ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ÉCONOMIQUE EN 3 LOTS SUIVANT
LES ZONES D'INTERVENTION (ZONE 1 : EXTREME NORD -NORD-
ADAMAOUA, ZONE 2 : LITTORAL -OUEST, ZONE 3 : CENTRE-EST-
SUD) »



Pays : Cameroun

Nom du projet : Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique (PFS-AIE)

Maître d'Ouvrage : MINEPAT

Maître d'Ouvrage Délégué : Coordonnateur National du PFS-AIE

Financement : Crédit IDA : N° 70480-CM

Référence STEP : CM-UGP MINEPAT-382363-GO-RFQ

Emis le : 06 NOVEMBRE 2023

7



COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROJET FILETS SOCIAUX

**Avis de Demande d'Offres National Ouvert N°001/DONO/MINEPAT/
CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2023 DU 06 NOVEMBRE 2023 en vue de la
conclusion des Accords Cadre**

Pays : Cameroun

Nom du projet : Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion
Economique (PFS-AIE)

Financement : Crédit IDA : N° 70480-CM,

Nom du Marché : Conclusion des Accords-cadres pour la fourniture
des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14
des THIMO du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et
d'Inclusion Economique en 3 lots suivant les zones
d'intervention (zone 1 : Extrême nord -Nord-
Adamaoua, zone 2 : Littoral -Ouest, zone 3 : Centre-
Est-Sud)

Référence STEP: CM-UGP MINEPAT-382363-GO-REQ

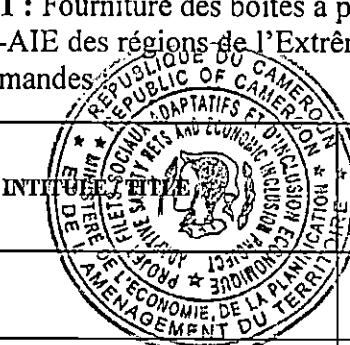
Demande d'Offres pour Contrat/s Cadre

1. Cette Demande d'Offres pour Contrats Cadre (CC) est pour la Passation de Marchés de Fournitures des boîtes à pharmacie requises pour les phases 11, 12 et 14 des Travaux publics à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) des régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, du Littoral, de l'Ouest, du Centre, de l'Est, et du Sud.
2. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet Filets Sociaux Adaptatif et d'Inclusion Economique et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre des Marchés pour lesquels l'Avis de Demande d'Offres National Ouvert N°001/DON/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2023 du 06 NOVEMBRE 2023 relatif à la Conclusion des Contrats Cadres pour

l'Acquisition des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique en 3 lots suivant les zones d'intervention (zone 1 : Extrême nord -Nord-Adamaoua, zone 2 : Littoral -Ouest, zone 3: Centre-Est-Sud) est lancé.

3. La procédure pour établir un Contrat Cadre sera conduite par mise en concurrence simplifiée, et est ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants, quatrième édition, novembre 2020».
4. Le Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles pour fournir des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique en 3 lots suivant les zones d'intervention (zone 1 : Extrême nord -Nord-Adamaoua, zone 2 : Littoral -Ouest, zone 3 : Centre-Est-Sud) ainsi qu'il suit :

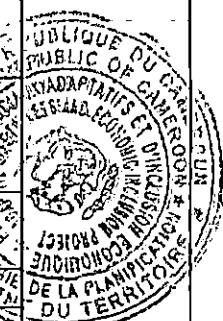
Lot 1 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions de l'Extrême Nord, du Nord et de l'Adamaoua (zone 1) en trois commandes



N°	INTITULÉ	UNITÉ	Commandes			Delai de livraison de chaque commande
			N° 1 (Phase 11)	N°2 (Phase 12)	N°3 (Phase 14)	
		Région Extrême Nord	Région Adamaua	Région du Nord	Région Extrême Nord	
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	126	126	168	63
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boite	30	30	40	15
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	30	30	40	15
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	153	153	204	78
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	204	204	272	102
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boite	30	30	40	15
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	30	30	40	15
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de10)	Paquet	63	63	84	33
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	90	90	120	45
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	30	30	40	15
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	30	30	40	15
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	30	30	40	15
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)	Boite de 1000	30	30	40	15
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	30	30	40	15
15	Pierre noire	Unité	207	207	276	105
16	Sparadrapp perforé 18cm	Paquet	78	78	104	39

Lot 2 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions du Littoral et de l'Ouest (Zone 2) en trois commandes

Nº	INTITULE / TITLE	UNITE	Commandes			Délais de livraison
			Nº1 (Phase 11)	Nº 2 (Phase 12)	Nº 3 (Phase 14)	
			Région du littoral	Région de l'Ouest	Région Extrême Nord	
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	147	126	42	
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boite	35	30	10	
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	35	30	10	
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	179	154	52	
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	238	204	68	
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boite	35	30	10	
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	35	30	10	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	Paquet	74	64	22	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	105	90	30	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	35	30	10	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	35	30	10	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	35	30	10	
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)	Boite de 1000	35	30	10	
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	35	30	10	
15	Pierre noire	Unité	242	208	70	
16	Sparadrapp perforé 18cm	Paquet	91	78	26	



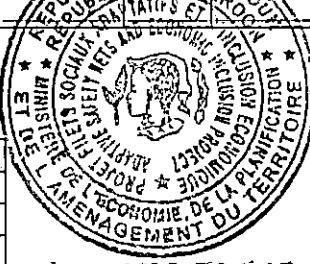
Lot 3 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions du Centre, du Sud et de l'Est (Zone 3) en trois commandes

Nº	INTITULE / TITLE	UNITE	Commandes						Delai de livraison	
			1 (Phase 11)	2 (Phase 12)	3 (Phase 14)	Région Centre	Région Est	Région du Sud	Région Est	Région Sud
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	147	126	84	63	63	63	105	
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boite	35	30	20	15	15	15	25	

3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	35	30	20	15	15	25	14 jours
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	179	153	102	78	78	130	
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	238	204	136	102	102	170	
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boite	35	30	20	15	15	25	
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	35	30	20	15	15	25	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	Paquet	74	63	42	33	33	55	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	105	90	60	45	45	75	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	35	30	20	15	15	25	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	35	30	20	15	15	25	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	35	30	20	15	15	25	
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)	Boite de 1000	35	30	20	15	15	25	
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	35	30	20	15	15	25	
15	Pierre noire	Unité	242	207	138	105	105	175	
16	Sparadrap perforé 18cm	Paquet	91	78	55	39	39	65	

Calendrier indicatif de livraison

PHASES	MOIS DE RECEPTION
11	Décembre 2023
12	Février 2024
14	Novembre 2024



Les fournitures relatives à chaque commande seront livrées au plus tard **14 (quatorze) jours** à compter de la date de notification du bon de commande.

L'évaluation des offres sera faite par lot et les lots seront attribués séparément. Toutefois, un prestataire ne pourra être attributaire de plus de deux lots.

5. Dès publication du présent avis, le Dossier de Demande d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables à l'Unité de Gestion du PFS-AIE sis à Yaoundé au quartier Tsinga, Rue 1898, derrière le Palais des Congrès, face Polyclinique du Palais, BP : 5838 Yaoundé-Cameroun, Email : projetsfiletssociaux.aie@gmail.com.
6. Le Dossier de Demande d'Offres peut être obtenu au Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique, Cellule des marchés, 2ème étage Porte 5, Email : andylobe2000@yahoo.fr dès publication du présent Avis, sur présentation d'une

70

quittance de versement d'une somme non remboursable de 50 000 (cinquante mille) F.CFA représentant les frais d'acquisition du dossier sur le Compte N° 335 988 ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de "Compte Spécial CAS ARMP". Il s'agit de : Agence Centrale Yaoundé, Douala Bonandjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua et Bertoua.

7. Les offres doivent être produites en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels, et chiffrées Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC), accompagnées de la version numérique de l'offre sur CD ROM.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **mardi 21 novembre 2023 à 14 heures, heure locale**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne dans la salle de réunion de l'Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique sise au quartier Tsinga, Rue 1898, derrière le Palais des Congrès, face Polyclinique du Palais, le **mardi 21 novembre 2023 à 15 heures, heure locale**.

L'offre sera valide jusqu'au **19 février 2024**.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
**Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique
Sise au Tsinga, Derrière le Palais des Congrès, Rue 1898,
BP 5838 Yaoundé, Cameroun
Tél. : + 237 222 21 92 25 ; email : projetfiletssociaux.aie@gmail.com**

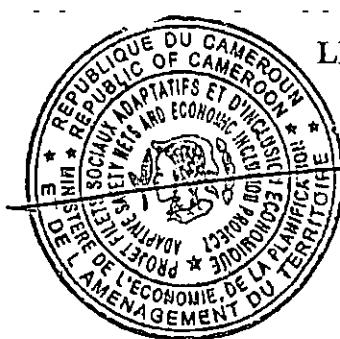
Les enveloppes fermées devront comprendre la mention suivante :

« AVIS DE DEMANDE D'OFFRES OUVERT N°001/DONO/MINEPAT/CTS/PES-AIE/UGP/CSPM/2023 DU 06 NOVEMBRE 2023 EN VUE DE LA CONCLUSION DES CONTRATS CADRE POUR LA FOURNITURE DES BOITES A PHARMACIE POUR LES PHASES 11, 12 & 14 DES THIMO DU PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ECONOMIQUE EN 3 LOTS SUIVANT LES ZONES D'INTERVENTION (ZONE 1 : EXTREME NORD -NORD-ADAMAOUA, ZONE 2 : LITTORAL - OUEST, ZONE 3: CENTRE-EST-SUD)».

LOT N°.....

« A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DEPOUILLEMENT ».

- Copies :**
- MINMAP ;
 - ARMP ;
 - SOPECAM;
 - CHRONO ;
 - ARCHIVES ;
 - AFFICHAGE.



LE COORDONNATEUR NATIONAL

Njoh Michelin

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

COMITE TECHNIQUE DE SUIVI
DES PROGRAMMES ECONOMIQUES

PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET
D'INCLUSION ECONOMIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

TECHNICAL FOLLOW UP
COMMITTEE
FOR ECONOMIC PROGRAMS

ADAPTIVE SAFETY NETS AND
ECONOMIC INCLUSION PROJECT

TENDER'S BOARD PLACED UNDER THE AUTORITY OF ADAPTIVE SAFETY NETS AND ECONOMIC INCLUSION PROJECT

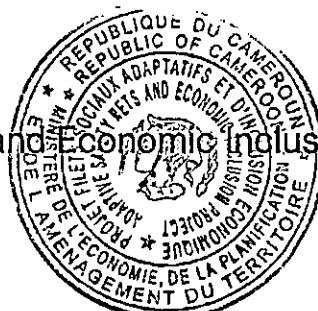
National Open Request for Tenders Notice N°001/DONO/MINEPAT /CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2023 OF NOVEMBER 06, 2023 with a view to the conclusion of Framework Contract

Country :Cameroon

name of the project..... :Adaptive Safety Nets and Economic inclusion Project (PFS-AIE)

Funding :IDA credit: No. 70480-CM,

Market Name :Conclusion of of Framework Contracts for the supply of medicine boxes for phases 11, 12 & 14 of THIMO of the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project in 3 batches following the intervention zones (zone 1: Far North -North- Adamawa, zone 2: West Coast, zone 3: Center-East-South)



STEP reference: CM-UGP MINEPAT-382363-GO-RFQ

Request for Tenders for Framework Contract(s)

1. This Request for Tenders for Framework Contracts (CC) is for the procurement of supplies of medicine boxes required for phases 11, 12 and 14 of Labor-Intensive Public Works (CFW) in the regions of Far North, North, Adamawa, Littoral, West, Centre, East, and South.
2. The Government of the Republic of Cameroon has received a credit from the International Development Association (IDA) to finance the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project and intends to use part of this credit to carry out payments under Contracts for which Open National Request for Tenders Notice No. 001/DON/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2023 of NOVEMBER 6, 2023 relating to the Conclusion of Framework Contracts for the Acquisition of medicine

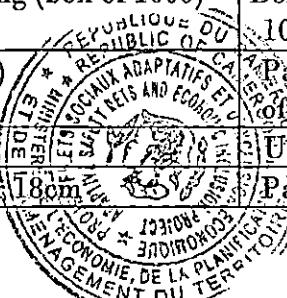
boxes for phases 11, 12 & 14 of CFW of the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project in 3 batches following the areas of intervention (zone 1: Far north -North-Adamawa, zone 2: Littoral -west, zone 3: Center-East-South) is launched.

3. The procedure for establishing a Framework Contract will be conducted by simplified competitive bidding, and is open to all bidders from eligible countries as defined in the "Procurement Regulations for IPF Borrowers, Procurement in Investment Project Financing, Goods, Works, Non-Consulting and Consulting Services, 4th edition, November 2020 ».
4. The Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project is soliciting closed bids from eligible bidders to supply medicine boxes for phases 11, 12 & 14 of CFW of the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project in 3 batches according to the intervention zones (zone 1: Far north -North-Adamawa, zone 2: Littoral -west, zone 3: Centre-East-South) as follows:

Batch 1 : Supply of medicine boxes for phases 11, 12 & 14 of the THIMO of the PFS-AIE of the Far North, North and Adamawa regions (zone 1) in three orders:

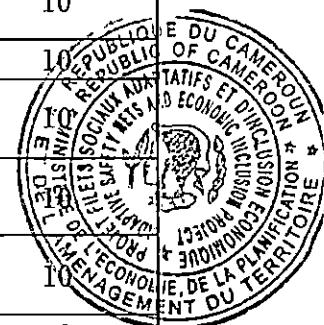
No.	TITLE / TITLE	UNIT	Orders			Delivery time for each order
			No. 1 (Phase 11)	No. 2 (Phase 12)	No. 3 (Phase 14)	
			Far North Region	Adamawa region	Northern Region	Far North Region
1	Alcohol (1L bottle)	Bottle	126	126	168	63
2	Matches (box of 10 packages)	Box	30	30	40	15
3	Gauze strips (Roll package)	Unit	30	30	40	15
4	Medium calfskin bands	Unit	153	153	201	78
5	Yellow Betadine (125ml bottle)	Bottle	204	204	272	102
6	Plastic medicine box (30cm X 30cm X 20cm)	Box	30	30	40	15
7	Scissors 12 cm (pair)	Pairs	30	30	40	15
8	Compresses of 40*40 in (Pack of 10)	Pack	63	63	84	33
9	Hydrophilic cotton 100 g (Pack)	Pack	90	90	120	45
10	Cyteal or Solubacter (50ml bottle)	Bottle	30	30	40	15
11	Bleach (1L bottle)	Bottle	30	30	40	15
12	Sterile care gloves 8.5 pack of 50 pairs	Pair	30	30	40	15
13	Ibuprophen 400 mg (box of 1000)	Box of 1000	30	30	40	15
14	Blade (pack of 10)	Pack of 10	30	30	40	15
15	black stone	Unit	207	207	276	105
16	Perforated plaster 18cm	Pack	78	78	104	39

14 days



Batch 2: Supply of medicine boxes for phases 11, 12 & 14 of the CFW of the PFS-AIE of the Littoral and West regions (Zone 2) in three orders

No.	TITLE / TITLE	UNIT	Orders			Delivery delay
			No. 1 (Phase 11)	No. 2 (Phase 12)	No. 3 (Phase 14)	
	Littoral Region	West Region	Far North Region			
1	Alcohol (1L bottle)	Bottle	147	126	42	
2	Matches (box of 10 packages)	Box	35	30	10	
3	Gauze strips (Roll package)	Unit	35	30	10	
4	Medium calfskin bands	Unit	179	154	52	
5	Yellow Betadine (125ml bottle)	Bottle	238	204	68	
6	Plastic medicine box (30cmX30cmX20cm)	Box	35	30	10	
7	Scissors 12 cm (pair)	Pairs	35	30	10	
8	Compresses of 40*40 in (Pack of 10)	Pack	74	64	22	
9	Hydrophilic cotton 100 g (Pack)	Pack	105	90	30	
10	Cyteal or Solubacter (50ml bottle)	Bottle	35	30	10	
11	Bleach (1L bottle)	Bottle	35	30		
12	Sterile care gloves 8.5 pack of 50 pairs	Pair	35	30		
13	Ibuprophen 400 mg (box of 1000)	Box of 1000	35	30		
14	Blade (pack of 10)	Pack of 10	35	30		
15	black stone	Unit	242	208	70	
16	Perforated plaster 18cm	Pack	91	78	26	



Batch 3: Supply of medicine boxes for phases 11, 12 & 14 of the CFW of the PFS-AIE of the Centre, South and East regions (Zone 3) in three orders

No.	TITLE / TITLE	UNIT	Orders					Delivery time
			1 (Phase 11)	2 (Phase 12)	3 (Phase 14)	Centre Region	East Region	
			Centre Region	East Region	South Region	East Region	South Region	Centre Region
1	Alcohol (1L bottle)	Bottle	147	126	84	63	63	105
2	Matches (box of 10 packages)	Box	35	30	20	15	15	25
3	Gauze strips (Roll package)	Unit	35	30	20	15	15	25

4	Medium calfskin bands	Unit	179	153	102	78	78	130
5	Yellow Betadine (125ml bottle)	Bottle	238	204	136	102	102	170
6	Plastic medicine box (30cmX30cmX20cm)	Box	35	30	20	15	15	25
7	Scissors 12 cm (pair)	Pairs	35	30	20	15	15	25
8	Compresses of 40*40 in (Pack of 10)	Pack	74	63	42	33	33	55
9	Hydrophilic cotton 100 g (Pack)	Pack	105	90	60	45	45	75
10	Cyteal or Solubacter (50ml bottle)	Bottle	35	30	20	15	15	25
11	Bleach (1L bottle)	Bottle	35	30	20	15	15	25
12	Sterile care gloves 8.5 pack of 50 pairs	Pair	35	30	20	15	15	25
13	Ibuprophen 400 mg (box of 1000)	Box of 1000	35	30	20	15	15	25
14	Blade (pack of 10)	Pack of 10	35	30	20	15	15	25
15	black stone	Unit	242	207	138	105	105	175
16	Perforated plaster 18cm	Pack	91	78	52	39	39	65

Indicative delivery schedule

PHASES	MONTH OF RECEIPT
11	December 2023
12	February 2024
14	November 2024



The supplies relating to each order will be delivered no later than 14 (fourteen) days from the date of notification of the purchase order.

The evaluation of bids will be made by lot and the lots will be awarded separately. However, a service bidder cannot be awarded more than two lots.

5. As soon as this notice is published, the Tender Request File can be consulted during working days and hours at the PFS-AIE Management Unit located in Yaoundé in the Tsinga district, Rue 1898, behind the Congress Palace, opposite the Polyclinique du Palais, PO BOX: 5838 Yaoundé-Cameroun, Email: profiletssociaux.aie@gmail.com .
6. The Request for Tenders File can be obtained from the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project, Procurement Unit, 2nd floor Door 5, Email:andylobe2000@yahoo.fr upon publication of this Notice, upon presentation of a receipt for payment of a non-refundable sum of 50,000 (fifty thousand) CFA francs representing the costs of acquiring the file on Account No. 335,988 opened with the 12 agencies BICEC hereinafter in the name of "Special CAS ARMP Account". These are: Central Agency Yaounde, Douala Bonandjo, Buea, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua and Bertoua.

7. The offers must be produced in five (05) copies including one (01) original and four (04) copies marked as such, and quoted excluding taxes (HT) and all taxes included (TTC), accompanied by the digital version of the offer on CD ROM.
8. Bids must be submitted to the address below no later than **Tuesday November 21, 2023, at 2 p.m. local time**. Submission of bids electronically will not be permitted. The Late bids will not be accepted. Bids will be opened in the presence of representatives of the bidders present in person in the meeting room of the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project Management Unit located in the Tsinga district, Road N°1898, behind the Congress Palace, opposite Polyclinique du Palais, on **Tuesday November 21, 2023 at 3 p.m. local time**.

The offer will be valid until **February 19, 2024**.

9. The address referred to above is:

**Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project Management Unit
Located at Tsinga, behind the Congress Palace, Road N° 1898,
PO BOX: 5838 Yaounde, Cameroon
Tél. : + 237 222 21 92 25; email: profletsocial.aie@gmail.com**

Closed envelopes must include the following statement:

**"OPEN NOTICE OF REQUEST FOR TENDERS N°001/DONO/MINEPAT/
CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2023 OF NOVEMBER 06, 2023 IN VIEW OF THE
CONCLUSION OF FRAMEWORK CONTRACTS FOR THE SUPPLY OF
PHARMACY BOXES FOR PHASES 11, 12 & 14 OF THE CASH FOR WORK
OF THE ADAPTIVE SAFETY NETS AND ECONOMIC INCLUSION
PROJECT IN 3 BAGS FOLLOWING THE ZONES OF INTERVENTION
(ZONE 1: EXTREME NORTH -NORTH-ADAMAOUA, ZONE 2: LITTORAL -
WEST, ZONE 3: CENTRE-EAST-SOUTH)".**

BATCH N°.....

"TO BE OPENED ONLY DURING THE COUNTING SESSION".

THE NATIONAL COORDINATOR

Copies:

- MINMAP;
- ARMP;
- SOPECAM;
- CHRONO;
- ARCHIVES;
- DISPLAY.



Njoh Michel

Demande d'Offres pour Contrats Cadre de Fournitures

Fourniture des boîtes a pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique en 3 lots suivant les zones d'intervention (zone 1 : Extrême nord -Nord-Adamaoua, zone 2 : Littoral -ouest, zone 3: Centre-Est-Sud)

Acheteur : *Projet Filets sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique*

Pays : *Cameroun*

Projet : *Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique*

Appel d'Offres No : Référence STEP : CM-RJGP-MINEPAT-382363-GO-RFQ

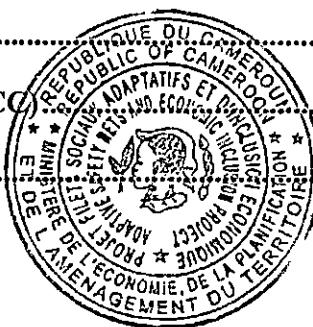
No Prêt/No Crédit/No Don : Crédit IDA N° 70480-CM

Émis le : *06 novembre 2023*



Table des matières

Instructions aux Fournisseurs	1
Formulaires de Mise en Concurrence Initiale pour Contrat Cadre	16
Modèle d'autorisation du Fabricant	31
Contrat Cadre	32
Dispositions du Contrat Cadre (DCC)	33
Contrat Cadre – Annexes.....	50



Instructions aux Fournisseurs

1. Cette Demande d'Offres pour Contrats Cadre (CC) est pour la passation de marchés de Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique en 3 lots suivant les zones d'intervention (zone 1 : Extrême nord -Nord-Adamaoua, zone 2 : Littoral -ouest, zone 3: Centre-Est-Sud).
2. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale (la Banque) pour supporter le coût du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique et a l'intention d'utiliser une partie du produit aux paiements en vertu des Contrats cadres relatifs à la fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE en 3 lots suivant les zones d'intervention (zone 1 : Extrême nord -Nord-Adamaoua, zone 2 : Littoral -ouest, zone 3: Centre-Est-Sud) qui seront conclus à l'issue du processus de passation de marchés.
3. La procédure pour établir un Contrat Cadre sera conduite par mise en concurrence simplifiée, et est ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans « *le Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants, quatrième édition, novembre 2020* ».
4. Le Coordonnateur National du Projet Filets Sociaux sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles pour fournir les boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE en 3 lots suivant les zones d'intervention (zone 1 : Extrême nord -Nord-Adamaoua, zone 2 : Littoral -ouest, zone 3: Centre-Est-Sud)

Lot 1 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions de l'Extrême Nord, du Nord et de l'Adamaoua (zone 1)

Lot 1 -Commande 1 : boîtes à pharmacies de la phase 11
Région de l'Extrême Nord

N°	INTITULE / TITRE	UNITE	QUANTITE / QUANTITY				Délai de livraison
			Goulfey (1000)	Darak (1000)	Hile Alifa (1000)	TOTAL	
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	42	42	42	126	
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boite	10	10	10	30	
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	10	10	10	30	
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	51	51	51	153	
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	68	68	68	204	
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boite	10	10	10	30	
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	10	10	10	30	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	Paquet	21	21	21	63	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	30	30	30	90	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	10	10	10	30	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	10	10	10	30	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	10	10	10	30	
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)	Boite de 1000	10	10	10	30	
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	10	10	10	30	
15	Pierre noire	Unité	69	69	69	207	
16	Sparadrap perforé 18cm	Paquet	26	26	26	78	

14
jours

Lot 1-Commande 2 : boîtes à pharmacies de la phase 12
 ➤ Région de l'Adamaoua

N°	INTITULÉ / TITLE	UNITE	QUANTITE/ QUANTITY				Délai de livraison
			Tiguère (1000)	Kontcha (1000)	Bankim (1000)	TOTAL	
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	42	42	42	126	
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boite	10	10	10	30	
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	10	10	10	30	
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	51	51	51	153	
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	68	68	68	204	
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boite	10	10	10	30	14 jours
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	10	10	10	30	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	Paquet	21	21	21	63	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	30	30	30	90	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	10	10	10	30	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	10	10	10	30	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	10	10	10	30	
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)	Boite de 1000	10	10	10	30	
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	10	10	10	30	
15	Pierre noire	Unité	69	69	69	207	
16	Sparadrapp perforé 18cm	Paquet	26	26	26	78	

Région du Nord

N°	INTITULÉ / TITLE	UNITE	QUANTITE/ QUANTITY				Délai de livraison
			Poli (1000)	Mayo Oulo (1000)	Rey Bouba (1000)	Cashiga (1000)	
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	42	42	42	42	168
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boite	10	10	10	10	40
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	10	10	10	10	40
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	51	51	51	51	204
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	68	68	68	68	272
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boite	10	10	10	10	40
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	10	10	10	10	40
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	Paquet	21	21	21	21	84
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	30	30	30	30	120
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	10	10	10	10	40
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	10	10	10	10	40
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	10	10	10	10	40
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)	Boite de 1000	10	10	10	10	40
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	10	10	10	10	40
15	Pierre noire	Unité	69	69	69	69	276
16	Sparadrapp perforé 18cm	Paquet	26	26	26	26	104

14 jours

7

Lot 1-Commande 3 : Boites à pharmacies de la phase 14**Région de l'Extrême Nord**

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	QUANTITE/ QUANTITY				Délai de livraison
			Maroua I (500)	Maroua II (500)	Maroua III (500)	TOTAL	
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	21	21	21	63	14 jours
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boite	5	5	5	15	
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	5	5	5	15	
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	26	26	26	78	
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	34	34	34	102	
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boite	5	5	5	15	
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	5	5	5	15	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	Paquet	11	11	11	33	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	15	15	15	45	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	5	5	5	15	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	5	5	5	15	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	5	5	5	15	
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)	Boite de 1000	5	5	5	15	
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	5	5	5	15	
15	Pierre noire	Unité	35	35	35	105	
16	Sparadrap perforé 18cm	Paquet	13	13	13	39	

Lot 2 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions du Littoral et de l'Ouest (Zone 2)

Lot 2- Commande 1 : Boîtes à pharmacie de la phase 11
Région du Littoral

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	QUANTITE/ QUANTITY				Délai de livraison
			Dibombari (1000)	Mbanga (1000)	Nkondjock (1500)	TOTAL	
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	42	42	63	147	14 jours
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boite	10	10	15	35	
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	10	10	15	35	
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	51	51	77	179	
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	68	68	102	238	
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boite	10	10	15	35	
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	10	10	15	35	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	Paquet	21	21	32	74	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	30	30	45	105	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	10	10	15	35	

11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	10	10	15	35
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	10	10	15	35
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)	Boite de 1000	10	10	15	35
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	10	10	15	35
15	Pierre noire	Unité	69	69	104	242
16	Sparadrap perforé 18cm	Paquet	26	26	39	91

Lot 2- Commande 2 : Boîtes à pharmacie de la phase 12

Région de l'Ouest

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	QUANTITE / QUANTITY					Délai de livraison
			Nkong Zem (1000)	Pete Bandjoun (1000)	Bana (500)	Njumom (500)	TOTAL	
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	42	42	21	21	126	14 jours
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boite	10	10	5	5	30	
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	10	10	5	5	30	
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	51	51	26	26	154	
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	68	68	34	34	204	
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boite	10	10	5	5	30	
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	10	10	5	5	30	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	Paquet	21	21	11	11	64	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	30	30	15	15	90	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	10	10	5	5	30	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	10	10	5	5	30	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	10	10	5	5	30	
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)	Boite de 1000	10	10	5	5	30	
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	10	10	5	5	30	
15	Pierre noire	Unité	69	69	35	35	208	
16	Sparadrap perforé 18cm	Paquet	26	26	13	13	78	

Lot 2- Commande 3 : Boîtes à pharmacie de la phase 14

Région de l'Ouest

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	QUANTITE / QUANTITY			Délai de livraison
			Bafoussam II (500)	Bafoussam III (500)	TOTAL	
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	21	21	42	
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boite	5	5	10	
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	5	5	10	
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	26	26	52	

5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	34	34	68	14 jours
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boite	5	5	10	
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	5	5	10	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	Paquet	11	11	22	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	15	15	30	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	5	5	10	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	5	5	10	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	5	5	10	
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)	Boite de 1000	5	5	10	
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	5	5	10	
15	Pierre noire	Unité	35	35	70	
16	Sparadrap perforé 18cm	Paquet	13	13	26	

Lot 3 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions du Centre, du Sud et de l'Est (Zone 3)

Lot 3- Commande 1 : Boîtes à pharmacie de la phase 11

Région du Centre

N°	INTITULÉ / TITLE	UNITE	QUANTITE / QUANTITY				Délai de livraison
			Obala (1000)	Ngoro (1000)	Akonolinga (1500)	TOTAL	
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	42	42	63	147	14 jours
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boite	10	10	15	35	
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	10	10	15	35	
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	51	51	77	179	
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	68	68	102	238	
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boite	10	10	15	35	
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	10	10	15	35	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	Paquet	21	21	32	74	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	30	30	45	105	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	10	10	15	35	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	10	10	15	35	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	10	10	15	35	
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)	Boite de 1000	10	10	15	35	
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	10	10	15	35	
15	Pierre noire	Unité	69	69	104	242	
16	Sparadrap perforé 18cm	Paquet	26	26	39	91	

Lot 3- Commande 2 : Boîtes à pharmacie de la phase 12**➤ Région de l'Est**

N°	INTITULÉ / TITLE	UNITÉ	QUANTITE/ QUANTITY				Délai de livraison
			Messok (1000)	Dimako (1000)	Diang (1000)	TOTAL	
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	42	42	42	126	
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boite	10	10	10	30	
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	10	10	10	30	
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	51	51	51	153	
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	68	68	68	204	
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boite	10	10	10	30	
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	10	10	10	30	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	Paquet	21	21	21	63	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	30	30	30	90	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	10	10	10	30	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	10	10	10	30	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	10	10	10	30	
13	Ibuprophène 400 mg (boîte de 1000)	Boite de 1000	10	10	10	30	
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	10	10	10	30	
15	Pierre noire	Unité	69	69	69	207	
16	Sparadrapp perforé 18cm	Paquet	26	26	26	78	

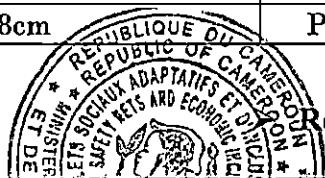
**➤ Région du Sud**

N°	INTITULÉ / TITLE	UNITÉ	QUANTITE/ QUANTITY			Délai de livraison
			Meyomessi (1000)	Zoetélé (1000)	TOTAL	
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	42	42	84	
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boite	10	10	20	
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	10	10	20	
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	51	51	102	
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	68	68	136	
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boite	10	10	20	
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	10	10	20	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	Paquet	21	21	42	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	30	30	60	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	10	10	20	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	10	10	20	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	10	10	20	
13	Ibuprophène 400 mg (boîte de 1000)	Boite de 1000	10	10	20	
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	10	10	20	
15	Pierre noire	Unité	69	69	138	
16	Sparadrapp perforé 18cm	Paquet	26	26	52	

14 jours

Lot 3- Commande 3 : Boîtes à pharmacie de la phase 14**Région de l'Est**

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	QUANTITE/ QUANTITY				Délais de livraison
			Bertoua I (500)	Bertoua II (500)	Mandjou (500)	TOTAL	
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	21	21	21	63	14 jours
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boite	5	5	5	15	
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	5	5	5	15	
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	26	26	26	78	
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	34	34	34	102	
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boite	5	5	5	15	
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	5	5	5	15	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	Paquet	11	11	11	33	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	15	15	15	45	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	5	5	5	15	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	5	5	5	15	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	5	5	5	15	
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)	Boite de 1000	5	5	5	15	
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	5	5	5	15	
15	Pierre noire	Unité	35	35	35	105	
16	Sparadrap perforé 18cm	Paquet	13	13	13	39	



Région du Sud

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	QUANTITE/ QUANTITY				Délais de livraison
			Eholowa I (500)	Eholowa II (500)	Mandjou (500)	TOTAL	
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	21	21	21	42	14 jours
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boite	5	5	5	10	
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	5	5	5	10	
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	26	26	26	52	
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	34	34	34	68	
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boite	5	5	5	10	
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	5	5	5	10	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	Paquet	11	11	11	22	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	15	15	15	30	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	5	5	5	10	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	5	5	5	10	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	5	5	5	10	
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)	Boite de 1000	5	5	5	10	
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	5	5	5	10	
15	Pierre noire	Unité	35	35	35	70	
16	Sparadrap perforé 18cm	Paquet	13	13	13	26	

➤ Région du centre

N°	INTITULE / TITLE	UNITE	QUANTITE / QUANTITY						Délai de livraison
			Yaoundé I (500)	Yaoundé II (500)	Yaoundé III (500)	Yaoundé V (500)	Yaoundé VI (500)	ENSEMBLE	
1	Alcool (Flacon de 1L)	Flacon	21	21	21	21	21	105	
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	Boîte	5	5	5	5	5	25	
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	Unité	5	5	5	5	5	25	
4	Bandes velpeau moyennes	Unité	26	26	26	26	26	130	
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	Flacon	34	34	34	34	34	170	
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	Boîte	5	5	5	5	5	25	
7	Ciseaux 12 cm (paire)	Paires	5	5	5	5	5	25	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	Paquet	11	11	11	11	11	55	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	Paquet	15	15	15	15	15	75	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	Flacon	5	5	5	5	5	25	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	Flacon	5	5	5	5	5	25	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	Paire	5	5	5	5	5	25	
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)	Boîte de 1000	5	5	5	5	5	25	
14	Lame (paquet de 10)	Paquet de 10	5	5	5	5	5	25	
15	Pierre noire	Unité	35	35	35	35	35	175	
16	Sparadrap perforé 18cm	Paquet	13	13	13	13	13	65	

Calendrier estimatif de livraison

Phases	Mois de reception
11	Décembre 2023
12	Février 2024
14	Novembre 2024

5. Les Fournisseurs peuvent soumettre des Offres pour un ou plusieurs lots (1 lot correspondant à une zone).
6. L'Agence d'exécution *est le seul Acheteur dans le cadre de ces Contrats Cadre*.
7. Les Contrats Cadre qui seront conclus seront "*Seul Usager*". Le Seul Usager autorisé à acquérir dans le cadre des *Contrats Cadre* est le Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique.
8. Cette Passation de Marchés a pour intention de conclure pour chaque lot, "*un Contrat Cadre avec un seul Fournisseur*".
9. Les Contrats Cadre seront conclus pour une durée de **24 (vingt-quatre mois)** à compter de la date de commencement indiquée dans le Contrat Cadre. La durée initiale pourra être étendue par voie d'avenant pour tenir compte par exemple des aléas climatiques sur une durée maximale de 12 mois.

Mise en concurrence initiale établira: « *Contrats Cadre fermés* ».

La sélection d'un Fournisseur à qui sera attribué un Marché subséquent (ou un bon de commande) sera effectuée à travers le processus de l'**entente directe dans le cadre du Contrat Cadre avec Fournisseur unique** tel que défini dans les Contrats Cadre. Cependant, la passation d'un Contrat Cadre n'imposera pas d'obligation pour l'Acheteur, y compris pour les Acheteurs participants, d'acquérir les Fournitures à travers un Marché subséquent (ou bon de commande), ni d'empêcher l'Acheteur, y compris les Acheteurs participants d'acquérir les mêmes/similaires Fournitures en dehors des Contrats Cadre.

12. Toute demande de clarification concernant cette Demande d'Offres pour Contrats Cadre peut être adressée par écrit à l'attention du Coordonnateur National du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique et déposée entre 8h et 16 heures à l'**Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique, sis à Yaoundé au quartier Tsinga, Rue 1898, derrière le Palais des Congrès, face Polyclinique du Palais, BP : 5838 Yaoundé-Cameroun, ou transmise par mail à projetfiletssociaux.aie@gmail.com avec copie à michnjoh@yahoo.fr et andylobe2000@yahoo.fr avant le 14 novembre 2023 à 12 heures précises heure locale**. L'Acheteur fera copie de sa réponse à tous les Fournisseurs, y compris une description de l'objet de la demande de clarification, mais sans en identifier la source.
13. Les Offres pour les CC ne seront pas soumises par voie électronique.
14. Les Offres pour les CC doivent être déposées en 5 exemplaires (1 original et 04 copies) à l'adresse ci-dessus citée, au plus tard le **mardi 21 novembre 2023 à 14 heures précises**; la version numérique de l'offre sur CD ou clé USB sera également jointe.

Les enveloppes fermées devront comprendre la mention suivante :

«AVIS DE DEMANDE D'OFFRES OUVERT N°001/DONO/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2023 DU 06 NOVEMBRE 2023 EN VUE DE LA CONCLUSION DES ACCORDS CADRE POUR LA FOURNITURE DES BOITES A PHARMACIE POUR LES PHASES 11, 12 & 14 DES THIMO DU PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ECONOMIQUE EN 3 LOTS SUIVANT LES ZONES D'INTERVENTION

(ZONE 1 : EXTREME NORD -NORD-ADAMAOUA, ZONE 2 : LITTORAL - OUEST, ZONE 3: CENTRE-EST-SUD)

LOT N°.....

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

15. L'heure et la date limites pour la soumission des Offres sont le **mardi 21 novembre 2023 à 14 heures précises heure locale**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les Offres seront ouvertes le **mardi 21 novembre 2023 à 15 heures précises, heure locale** par les représentants de l'Acheteur en présence des représentants désignés des Fournisseurs qui ont choisi d'assister à l'ouverture, dans la salle de réunion de l'Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique, sis à Yaoundé au quartier Tsinga, Rue 1898, derrière le Palais des Congrès, face Polyclinique du Palais.

Le procès-verbal de l'ouverture devra être partagé avec les Fournisseurs qui ont soumis une offre.

16. Les Offres devront être valides jusqu'au **19 février 2024**.
17. Un Fournisseur peut être une entreprise qui est une entité privée, une institution sous réserve du paragraphe 18 ci-dessous, ou toute combinaison de ces entités sous la forme d'un groupement en vertu d'une entente existante ou dans l'intention de conclure une telle entente étayée par une lettre d'intention. Dans le cas d'un groupement, tous les membres sont conjointement responsables de l'exécution du/s Marché/s subséquent/s (ou bon/s de commande). Le groupement devra désigner un représentant qui aura le pouvoir de mener toutes les activités pour et pour le compte de tous les membres du groupement pendant le processus de mise en concurrence initiale et tout Marché subséquent (ou bon de commande).
18. Les fournisseurs qui sont des entreprises ou des institutions d'État dans le pays de l'Acheteur peuvent être admissibles à la concurrence et à conclure un Contrat Cadre ou se voir attribuer un(s) Marché/s subséquent/s (ou bon/s de commande) seulement s'ils peuvent établir, d'une manière acceptable pour la Banque, qu'ils:
- a) sont légalement et financièrement autonomes;
 - b) exercent en vertu du droit commercial; et
 - c) ne sont pas sous la supervision de l'organisme qui conclut ou gère le présent Contrat Cadre, ou un Acheteur.

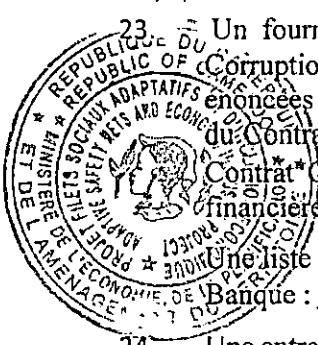
A cet effet, le fournisseur produira en outre un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité : (i) **Registre de Commerce** ; (ii) **Attestation de non faillite** ; (iii) **Plan de localisation** (iv) **Attestation de non redevance**, (v) **Attestation de non exclusion des marchés Publics délivrée par l'ARMP**, (vi) **attestation de soumission délivrée par la CNPS**, (vii) **attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI datant de moins de trois (03) mois**, (viii) **quittance d'achat du Dossier de Demande d'Offres**.

N.B : Les pièces administratives citées ci-dessus devront être datées de moins de trois (03) mois et être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente. Par ailleurs, lesdites pièces ne constituent pas un critère éliminatoire mais devront être produite avant l'attribution du contrat.

19. Un Fournisseur peut avoir la nationalité de n'importe quel pays, sous réserve des restrictions en vertu du para. 20 ci-dessous. Un Fournisseur est réputé avoir la nationalité d'un pays si le Fournisseur est constitué, incorporé ou enregistré dans les dispositions des lois de ce pays et opère conformément aux dispositions de la législation de ce pays, comme en témoignent ses statuts (ou documents équivalents de constitution ou d'association) et ses documents d'enregistrement, selon le cas. Ce critère s'applique également à la détermination de la nationalité des sous-traitants ou sous-traitants proposés pour toute partie d'un Marché subséquent (ou bon de commande) comprenant les services connexes.



20. Les entreprises et les particuliers peuvent ne pas être admissibles si cela est indiqué dans le par. 22 ci-dessous, et:
- (a) en vertu de la loi ou de règlements officiels, le pays de l'Emprunteur interdit les relations commerciales avec ce pays, à condition que la Banque soit convaincue qu'une telle exclusion n'exclut pas une concurrence effective pour la fourniture de biens ou la passation de marchés de travaux ou de services requis; ou
 - (b) par un acte d'application d'une décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies prise en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l'Emprunteur interdit toute importation de Fournitures ou de passation de marchés de travaux ou de services en provenance de ce pays, ou tout paiement à un pays, à une personne ou à une entité de ce pays.
21. Toutes les Fournitures et Services connexes à fournir dans le cadre d'un Marché subséquent (ou bon de commande) attribué dans le cadre d'un Contrat Cadre et financé par la Banque peuvent avoir leur origine dans n'importe quel pays conformément aux directives. 22 ci-dessous.
22. En référence au par. 20 et 21, pour l'information des Fournisseurs, à l'heure actuelle, les entreprises, les biens et services connexes des pays suivants sont exclus de ce processus d'approvisionnement:
- (a) En vertu de l'alinéa a) et de l'alinéa 21 : «*aucun*».
 - (b) En vertu de l'alinéa b) et de l'alinéa 21 : «*aucun*»



23. Un fournisseur qui a été sanctionné par la Banque, conformément aux Directives Anti-Corruption de la Banque, conformément aux politiques et procédures de sanctions en vigueur énoncées dans le cadre des sanctions des Directives de la Banque tel que décrit dans l'annexe du Contrat Cadre au paragraphe 2.2 d., ne sera pas admissible à l'octroi ou à bénéficier d'un Contrat Cadre ou Marché subséquent (ou bon de commande) financé par la Banque, financièrement ou autrement, pendant la période qui aura été déterminée par la Banque.

Une liste des entreprises et des particuliers radiés est disponible sur le site Web externe de la Banque : <http://www.worldbank.org/debarr>.

24. Une entreprise qui présente une Offre pour la conclusion d'un Contrat Cadre (individuellement ou en tant que membre d'un groupement) ne doit pas participer à plus d'une offre pour le même article. Cela inclut la participation en tant que sous-traitant. Une entreprise qui ne soumet pas elle-même d'offre pour un article, soit individuellement, soit en tant que membre du groupement, peut participer en tant que sous-traitant à plus d'une offre pour l'article.
25. Un Fournisseur ne doit pas être en situation de conflit d'intérêts. Tout Fournisseur qui est en situation de conflit d'intérêts doit être disqualifié. Un Fournisseur peut être considéré comme ayant un conflit d'intérêts aux fins de ce processus de Contrat Cadre, si le Fournisseur :
- (i) contrôle directement ou indirectement, est contrôlé ou est sous contrôle commun avec un autre fournisseur qui a présenté une offre pour le même article;
 - (ii) reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte d'un autre fournisseur qui a présenté une offre pour le même article;
 - (iii) a le même représentant légal qu'un autre fournisseur qui a présenté une offre pour le même article;
 - (iv) entretient une relation avec un autre fournisseur qui a présenté une offre pour le même article, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, qui le met en mesure d'influencer l'Offre d'un autre fournisseur ou d'influencer les décisions de l'Acheteur concernant ce processus de Mise en concurrence initiale;
 - (v) ou l'une de ses sociétés affiliées a participé en tant que consultant à l'élaboration de la conception ou des spécifications techniques des marchandises, ou services connexes, qui font l'objet du processus mise en concurrence initiale;

- (vi) ou l'une de ses sociétés affiliées a été embauchée (ou est proposée à être embauchée) par l'Acheteur ou l'Emprunteur dans la mise en œuvre du Contrat Cadre et d'un Marché subséquent (ou bon de commande);
- (vii) fournirait des Fournitures, Travaux ou des services (non-consultant) résultant ou directement liés à des services de consultation pour la préparation ou la mise en œuvre du projet qu'il a fournis ou qu'il a fournis par une société affiliée qui contrôle directement ou indirectement, est contrôlée par cette entreprise ou est sous contrôle commun avec cette entreprise;
- (viii) entretient une relation d'affaires ou familiale étroite avec un personnel professionnel de l'Emprunteur (ou de l'organisme d'exécution du projet, ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt) qui participe à la préparation ou à la mise en œuvre du Contrat Cadre ou du Marché subséquent (ou bon de commande).
26. La Banque exige le respect de ses Directives en matière de lutte contre la Fraude et la Corruption et de ses règles et procédures de sanctions applicables, établies par le Régime des Sanctions du Groupe de la Banque mondiale, comme indiqué dans l'Annexe du Contrat Cadre.
27. En application de la présente politique, le fournisseur autorise et oblige ses agents (déclarés ou non), les sous-traitants, les fournisseurs de services, les fournisseurs et le personnel à permettre à la Banque d'inspecter tous les comptes, dossiers et autres documents relatifs au Contrat Cadre et au Marché subséquent (ou bon de commande) (en cas d'attribution), et de les faire auditer par les vérificateurs nommés par la Banque.
28. Les prix unitaires dans les barèmes de prix sont indiqués en fonction *des quantités estimées au cours de la période du Contrat Cadre* de la manière suivante :
- (a) Pour les fournitures à fournir à partir du (s) pays de l'Acheteur : le prix des marchandises cotées EXW, y compris tous les droits de douane et les taxes de vente et autres taxes déjà payées ou payables sur les composants et matières premières utilisés dans la fabrication ou l'assemblage des 'Fournitures' ;
- (b) Pour les fournitures provenant d'un pays en dehors du pays de l'Acheteur :

L'Acheteur exige que les marchandises soient livrées dans le pays de l'Acheteur

le prix des Fournitures, cotées CIP pour livraison au lieu de destination désigné dans le pays de l'Acheteur ; *les lieux de destination respectifs sont présentés ci-après :*

Lot 1 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions de l'Extrême Nord, du Nord et de l'Adamaoua (zone 1) en trois commandes

Lieux de livraison par Commande			
Commande N° 1 (Phase 11)	Commande N° 2 (Phase 12)	Commande N°3 (Phase 14)	
Région de l'Extrême Nord Site antenne PFS AIE à Maroua	Région de l'Adamaoua : Site antenne PFS-AIE à Ngaoundéré	Région du Nord : Site antenne PFS-AIE à Garoua	Région Extrême Nord Site antenne PFS AIE à Maroua

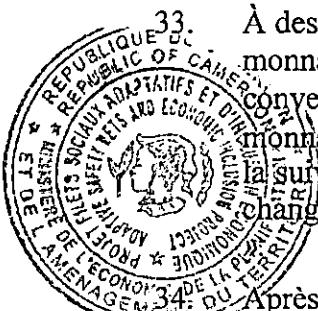
Lot 2 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions du Littoral et de l'Ouest (Zone 2) en trois commandes

Lieux de livraison par commande		
Commande 1 (Phase 11)	Commande N° 2 (Phase 12)	Commande N° 3 (Phase 14)
Région du littoral : Bureau PFS-AIE de la ville de Douala	Région de l'Ouest : Bureau du PFS-AIE à Bafoussam	Région de l'Extrême Nord : Site antenne PFS AIE à Maroua

Lot 3 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions du Centre, du Sud et de l'Est (Zone 3) en trois commandes

Lieux de livraison par Commande					
Commande N°1 (Phase 11)	Commande N°2 (Phase 12)	Commande N°3 (Phase 14)			
Région Centre : site Unité de Gestion PFS-AIE à Yaoundé	Région Est : Site antenne PFS AIE à Bertoua	Région du Sud : Site antenne PFS AIE à Ebolowa	Région Est : Site antenne PFS AIE à Bertoua	Région du Sud : Site antenne PFS AIE à Ebolowa	Région Centre : site Unité de Gestion PFS-AIE à Yaoundé

- (c) pour les Services connexes, autres que le transport intérieur et d'autres services tenus de transporter les fournitures à leur destination finale, chaque fois que ces services connexes sont spécifiés dans l'Annexe des Exigences, le prix de chaque article comprenant les services connexes (y compris les taxes applicables).
29. Le fournisseur peut coter son prix dans une devise étrangère de son choix en plus de la monnaie du pays de l'Acheteur (pour tous les frais locaux, selon le cas).
30. Les Offres seront évaluées afin d'assurer le respect des spécifications techniques, des calendriers de livraison et d'achèvement et de toute autre exigence de la ou des demandes du Contrat Cadre.
31. La comparaison est fondée sur les prix CIP (lieu de destination désigné) pour les fournitures provenant d'un pays en dehors du pays de l'Acheteur, et les prix EXW pour les marchandises fournies à partir du pays de l'Emprunteur; ainsi que les prix pour toute installation, formation, mise en service et autres services requis. L'évaluation des prix ne tient pas compte des droits de douane et autres taxes prélevées sur les marchandises et les ventes importées ainsi que des taxes similaires perçues dans le cadre de la vente ou de la livraison de marchandises.
32. Le ou les prix unitaires évalués seront déterminés après correction des erreurs arithmétiques et autres ajustements spécifiés, le cas échéant.
33. À des fins d'évaluation et de comparaison, la monnaie(es) des Offres est convertie en monnaie unique. La monnaie qui doit être utilisée à des fins de comparaison pour convertir au taux de change de vente des prix offerts dans diverses devises en une monnaie unique est la suivante : *le Franc CFA (XAF)* La source du taux de change est la suivante : *La Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC)*. La date du taux de change est la suivante : *le mardi 21 novembre 2023 (la date limite de remise des offres)*



Après avoir déterminé pour chaque lot l'Offre substantiellement conforme ayant le montant total (somme totale des bons de Commande du lot considéré) évalué le plus bas, l'Acheteur doit procéder à l'évaluation de la qualification du fournisseur en utilisant les exigences indiquées ci-après :

(i) Capacité financière

Le fournisseur doit fournir des preuves documentées qu'il répond aux exigences financières suivantes:

- Le montant minimum exigé d'avoirs liquides ou de crédit, nets d'autres engagements contractuels à la date de soumission :

Le soumissionnaire doit présenter une attestation de surface financière délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI d'un montant de **quinze millions (15 000 000) Frs CFA** pour le **lot 1**, **dix millions (10 000 000) Francs CFA** pour le **lot 2** et **vingt millions (20 000 000) Francs** pour le **lot 3**.

Une seule surface financière peut être fournie pour plusieurs lots en prenant en compte la somme des montants proposés.

Dans le cas d'un GE, cette exigence doit être respectée par chaque membre.

- Avoir réalisé des chiffres d'affaires annuels au cours de chacune des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) tels qu'au moins un de ces chiffres d'affaires annuel représente au minimum **cinquante-six millions (56 000 000) de Francs CFA pour le lot 1, trente-six millions (36 000 000) de Francs CFA pour le lot 2 et soixante-six millions (66 000 000) de Francs CFA pour le lot 3.**

Dans le cas d'un GE, cette exigence doit être respectée par chaque membre.

(ii) Expérience et capacité technique

Le fournisseur doit fournir des preuves documentées pour démontrer qu'il répond aux exigences(s) d'expérience suivantes :

Avoir réalisé en tant que fournisseur principal un nombre minimum de deux (02) marchés similaires au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) matérialisées par des justificatifs (copie 1ère et page de signature des contrats enregistrés et procès-verbaux de réception y relatifs). Le montant minimum de chaque marché doit être de **quinze millions (15 000 000) Frs CFA pour le lot 1, dix millions (10 000 000) Francs CFA pour le lot 2 et 20 millions (20 000 000) francs CFA pour le lot 3.**

Dans le cas d'un GE, cette exigence peut être respectée par l'un des membres

(iii) Preuve documentaire

Le fournisseur fournit des preuves documentées pour démontrer que les marchandises qu'il offre répondent aux conditions d'utilisation suivantes : **Non Applicable**

35. Pour Chacun des lots, un Contrat Cadre sera signé avec le fournisseur admissible qui :

- est conforme pour l'essentiel aux dispositions du présent Dossier de Demande d'offres, (présentant tous les articles relatifs à chaque bon de commande du lot considéré);
- offre le montant total de l'offre évaluée le plus bas pour le lot considéré ; et
- est qualifié conformément aux paragraphes 23 et 34 ci-dessus.

Notification de conclure un Contrat Cadre

36. L'Acheteur devra inviter par les moyens les plus rapides (*par exemple par courriel*) les Fournisseurs retenus pour toute discussion ou négociation qui pourrait être nécessaire pour conclure le Contrat Cadre ou autrement pour la signature du/es Contrat/s Cadre.

37. L'Acheteur devra communiquer par les moyens les plus rapides avec les autres Fournisseurs sa décision sur la conclusion du/es Contrat/s Cadre. Un Fournisseur débouté peut demander des précisions sur les raisons pour lesquelles son Offre n'a pas été jugée fructueuse. L'Acheteur devra traiter cette demande dans un délai raisonnable.

38. L'Acheteur devra publier l'avis de conclusion du Contrat Cadre sur son site Web avec libre accès, le cas échéant, ou dans un journal de circulation nationale ou en ligne sur UNDB, dans les quinze (15) jours suivant l'attribution du contrat ou dès que possible par la suite. Les informations comprennent: le nom et l'adresse de l'Acheteur et, le cas échéant, tous les Acheteurs participants; le nom et le numéro de référence du Contrat Cadre en cours de conclusion et la méthode de sélection utilisée; les noms de tous les fournisseurs qui ont soumis des Offres, et leurs prix tels qu'offerts et tels qu'évalués; les noms de tous les fournisseurs dont les offres n'ont pas été retenues pour le Contrat Cadre avec les raisons de cette décision; et le/s nom(s) du ou des fournisseurs(s) retenu/s, la durée du/es Contrat/s Cadre, et un résumé de son champ d'application.

Aucune obligation d'achat

39. La conclusion d'un Contrat Cadre n'impose aucune obligation pour l'Agence d'Exécution et/ou l'Acheteur d'acquérir les fournitures en vertu du Contrat Cadre.

Processus de Remise en Concurrence pour l'attribution d'un Marché subséquent (ou bon de commande)

40. La méthode de Remise en Concurrence qui s'appliquera pour la sélection du fournisseur attributaire d'un Contrat Cadre et l'attribution d'un Marché subséquent (ou bon de commande) est spécifiée dans le Contrat Cadre (annexe 4, Remise en concurrence).

Pour avoir le droit de participer à une remise en concurrence et obtenir un Marché subséquent (ou bon de commande), les fournisseurs attributaires d'un Contrat Cadre doivent continuer d'être qualifiés et admissibles, et les fournitures doivent continuer d'être admissibles. L'Acheteur peut exiger, à l'étape de la remise en concurrence et à l'attribution du Marché subséquent (ou bon de commande), la preuve d'une telle qualification et d'une telle admissibilité.

41. Le prix du Marché subséquent (ou bon de commande) à l'étape de la remise en concurrence ne peut pas être soumis à un ajustement des prix, sauf indication contraire dans le Contrat Cadre.



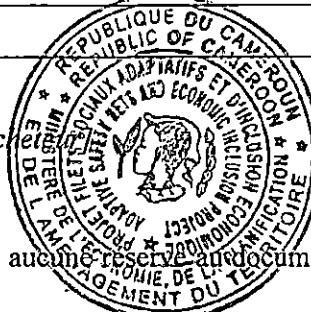
Formulaires de Mise en Concurrence Initiale pour Contrat Cadre

Formulaire d'Offre du Fournisseur

De:	[Insérer le nom du Fournisseur]
Représentant du Fournisseur:	[Insérer le nom du Représentant du Fournisseur]
Titre/Position:	[Insérer le titre ou la position du représentant]
Adresse:	[Insérer l'adresse du Fournisseur]
Courriel:	[Insérer l'adresse courriel du Fournisseur]

A:	Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique
Représentant de l'Acheteur :	Mr NJOH Michelin
Titre/Position :	Coordonnateur National du PFS-AIE
Adresse :	BP 5838 Yaoundé
DCC Ref No :	DOSSIER DE DEMANDE D'OFFRES NATIONAL OUVERT (DONO) N°001/DONO/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2023 DU NOVEMBRE 2023
Date de l'Offre :	

Madame/Monsieur [insérer le nom du représentant de l'Acheteur]
SOUMISSION D'OFFRE



- (a) **Aucune réserve :** Nous avons examiné et n'avons aucune réserve au document de Demande de Contrat Cadre, y compris les addenda émis.
- (b) **Eligibilité :** Nous remplissons les exigences d'éligibilité et nous n'avons aucun conflit d'intérêts.
- (c) **Eligibilité des Fournitures et Services connexes :** Si nous concluons un Contrat Cadre, les Fournitures et les Services connexes que nous pourrions fournir dans le cadre d'un Marché subséquent (ou un bon de commande) attribué dans le cadre du Contrat Cadre, auront leur origine d'un pays éligible. Les Fournitures et les Services connexes auront leur origine de [insérer le nom du/es pays].
- (d) **Conformité :** Nous offrons de livrer les Fournitures et Services connexes suivant conformément au document de Demande de Contrat Cadre et selon la Section VII – Annexe sur les Exigences : [insérer une brève description des Fournitures et Services connexes].
- (e) **Prix Unitaire/s de l'Offre :** Le total du/es prix unitaire/s [y compris les Services connexes, si applicable] pour les articles offerts est compris dans le Résumé du Bordereau des Prix ci-joint.
- (f) **Rabais Inconditionnels :** Les rabais inconditionnels offerts sont : [Spécifier tout rabais inconditionnel offert sur le/es prix unitaire/s].
- (g) **Période de Validité :** Notre Offre est valide jusqu'à la date spécifiée dans la Demande de Contrat Cadre, et elle restera contraignante pour nous et peut être acceptée à tout moment avant son expiration.

- (h) **Garantie de Bonne Fin** Si nous sommes attributaires du marché, nous comprenons que nous pouvons être invités, comme condition d'un Marché subséquent (ou un bon de commande), à obtenir une Garantie de Bonne Fin. (Non Applicable)
- (i) **Une Offre par Fournisseur** : Nous ne soumettons pas une Offre pour le même article (LOT) en même temps en tant qu'individuellement et en tant que membre d'un groupement ou d'un sous-traitant.
- (j) **Suspension et Exclusion** : Nous, comme tous nos sous-traitants, fournisseurs, consultants, fabricants ou prestataires de services pour une partie quelconque du contrat, ne sommes pas sujet, et pas soumis au contrôle soumis de toute entité ou personne sujette à une suspension temporaire ou à une exclusion imposée par le Groupe de la Banque mondiale ou à une exclusion imposée par le Groupe de la Banque mondiale conformément à l'Accord réciproque des décisions d'exclusion entre la Banque mondiale et d'autres banques de développement. En outre, nous ne sommes pas inéligibles en vertu des lois du pays de l'Acheteur ou aux règlements officiels de l'Acheteur ou suite à une décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies.
- (k) **Commissions, avantages, honoraires** : Nous avons payé ou paierons les commissions, avantages et honoraires en rapport avec la procédure de Demande de Contrat Cadre ou l'exécution/la signature du contrat :[insérer le nom complet de chaque bénéficiaire, son adresse complète, le motif de versement de chacun des commissions, avantages et honoraires, le montant et la monnaie, le cas échéant]

Nom du Beneficiaries	Adresse	Motif	Montant

(Si aucune somme n'a été versée ou ne doit être versée, porter la mention « néant »).

- (l) **Aucune obligation d'accepter** : En relation avec la mise en concurrence initiale, nous comprenons que vous n'êtes pas contraint d'accepter toute Offre que vous pourriez recevoir.
- (m) **Fraude et Corruption** : Nous certifions par la présente que nous avons pris des mesures pour nous assurer qu'aucune personne agissant pour nous, ou en notre nom, ne s'engage dans tout type de Fraude et de Corruption.

Nom du Fournisseur *: [insérer le nom complet du Fournisseur]

Nom de la personne dûment autorisée à signer l'Offre au nom du Fournisseur * [insérer le nom complet de la personne dûment autorisée à signer la cotation]

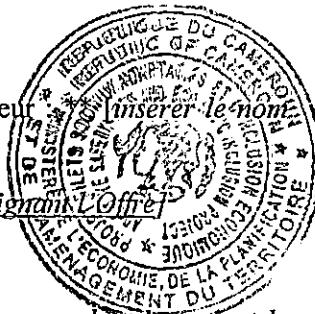
Titre de la personne signant l'Offre: [insérer le titre complet de la personne signant l'Offre]

Signature de la personne nommée ci-dessus: [insérer la signature de la personne dont le nom et la capacité sont indiqués ci-dessus]

Date signée [insérer la date de la signature] jour de [insérer le mois], [insérer l'année].

* : Dans le cas d'un Offre présentée par un groupement, préciser le nom du groupement en tant que Fournisseur.

** : La personne qui signe l'Offre doit avoir la procuration donnée par le Fournisseur. La procuration devra être jointe aux annexes.



Bordereau des Prix:

Fournitures provenant de l'extérieur du Pays de l'Acheteur

Date: _____ Demande pour CC No: _____ Page N° _____ de _____					
1	2	3	4	5	6
Article	Description	Pays d'origine	Date indicative de livraison selon définition des Incoterms	Quantité Indicative et l'identification de l'unité de mesure	Prix Unitaire CIP [insérer le lieu de destination] [si applicable CAF (lieu identifié)]
[insérer le No de l'article]	[Insérer le nom de la fourniture]	[insérer le pays d'origine de la fourniture]	[insérer la période de livraison]	[insérer la quantité et l'identification de l'unité de mesure]	[insérer le prix unitaire CIP pour l'article]
Nom du Fournisseur [insérer le nom complet du Fournisseur] Signature du Fournisseur [signature de la personne signataire de l'Offre] Date : [insérer la date]					

Bordereau des Prix : Fournitures livrées à partir du Pays de l'Acheteur

LOT 1

Lot 1 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 dans les régions de l'Extrême Nord, du Nord et de l'Adamaoua (zone 1)



Bon de Commande 1 : BOITES A PHARMACIES DE LA PHASE 11

Région de l'Extrême Nord

1 Article No.	2 Description des Fournitures	3 Pays d'origine	Date Indicative de livraison selon définition des Incoterms	4		5 Prix Unitaire EXW par article	6 Prix total par article
				Quantité Indicative et l'identification de l'unité de mesure pour chaque marché subséquent	Quantité		
1	Alcool (Flacon de 1L)	Décembre 2023		126	Flacon		
2	Allumettes (boîte de 10 paquets)			30	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			30	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			153	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			204	Flacon		
6	Boîte à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			30	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			30	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			63	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			90	Paquet		

19

10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			30	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			30	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			30	Paire		
13	Ibuprophène 400 mg (boite de 1000)			30	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			30	Paquet de 10		
15	Pierre noire			207	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			78	Paquet		

TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 1

Nom du Fournisseur [insérer le nom complet du Fournisseur] Signature du Fournisseur [signature de la personne signataire de l'Offre] Date : [insérer la date]

Bon de Commande 2 : BOITES A PHARMACIES DE LA PHASE 12**Région de l'Adamaoua et du Nord**

1 Article No.	2 Description des Fournitures	3 Pays d'origine	4 Date Indicative de livraison selon définition des Incoterms	5 Quantité Indicative et l'identification de l'unité de mesure pour chaque marché subséquent		6 Prix Unitaire EXW par article	7 Prix total EXW par article
				Quantité	Unité de mesure		
Région de l'Adamaoua							
1	Alcool (Flacon de 1L)	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	126	Flacon			
2	Allumettes (boite de 10 paquets)	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	30	Boite			
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	30	Unité			
4	Bandes velpeau moyennes	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	153	Unité			
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	204	Flacon			
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	30	Boite			
7	Ciseaux 12 cm (paire)	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	30	Paires			
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	63	Paquet			
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	90	Paquet			
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	30	Flacon			
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	30	Flacon			
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	30	Paire			
13	Ibuprophène 400 mg (boite de 1000)	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	30	Boite de 1000			
14	Lame (paquet de 10)	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	30	Paquet de 10			
15	Pierre noire	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	207	Unité			
16	Sparadrap perforé 18cm	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	78	Paquet			
Région du Nord							
1	Alcool (Flacon de 1L)	LIBÉRATION DU NORD MONOCISTRONIQUE	168	Flacon			

Février
2024

20

2	Allumettes (boite de 10 paquets)	
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)	
4	Bandes velpeau moyennes	
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)	
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)	
7	Ciseaux 12 cm (paire)	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs	
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)	
14	Lame (paquet de 10)	
15	Pierre noire	
16	Sparadrapp perforé 18cm	

40	Boite	
40	Unité	
204	Unité	
272	Flacon	
40	Boite	
40	Paires	
84	Paquet	
120	Paquet	
40	Flacon	
40	Flacon	
40	Paire	
40	Boite de 1000	
40	Paquet de 10	
276	Unité	
104	Paquet	

TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 2 :

Nom du Fournisseur [insérer le nom complet du Fournisseur] Signature du Fournisseur [signature de la personne signataire de l'Offre] Date : [insérer la date]

Bon de Commande 3 : BOITES A PHARMACIES DE LA PHASE 14**Région de l'Extrême Nord**

Date : *2024* DE LA TERRITOIRE
Demande pour CG-N° *CG-N°* de *de*

1 Arti cle No.	2 Description des Fournitures	3 Pays d'origine	4 Date Indicative de livraison selon définition des Incoterms	5 Quantité Indicative et l'identification de l'unité de mesure pour chaque marché subséquent		6 Prix Unitaire EXW par article	7 Prix Unitaire EXW par article
				Quantité	Unité de mesure		
1	Alcool (Flacon de 1L)			63	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			15	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			15	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			78	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			102	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			15	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			15	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			33	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			45	Paquet		
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			15	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			15	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			15	Paire		

21

LOT 2

Lot 2 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions du Littoral et de l'Ouest (Zone 2)

Bon de Commande 1 : BOITES A PHARMACIE DE LA PHASE 11

Région du Littoral

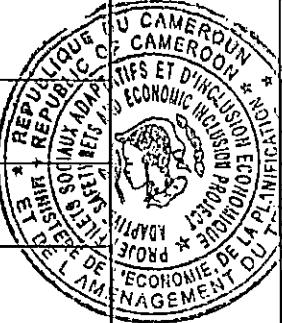
1	2	3	4	5		6	7
				Quantité Indicative et l'identification de l'unité de mesure pour chaque marché subséquent	Prix Unitaire EXW par article		
	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date Indicative de livraison selon définition des termes	Quantité	Unité de mesure		
1	Alcool (Flacon de 1L)		DÉCEMBRE 2023	147	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			35	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			35	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			179	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			238	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			35	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			35	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			74	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			105	Paquet		
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			35	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			35	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			35	Paire		
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)			35	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			35	Paquet de 10		
15	Pierre noire			242	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			91	Paquet		
TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 1							
Nom du Fournisseur [insérer le nom complet du Fournisseur]				Signature du Fournisseur [signature de la personne signataire de l'Offre]			
Date : [insérer la date]							

22

Lot 2 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions du Littoral et de l'Ouest (Zone 2)

Bon de Commande 2 : BOITES A PHARMACIE DE LA PHASE 12

Région de l'Ouest

							Date: _____
							Demande pour CC No: _____
							Page N° _____ de _____
1	2	3	4	5	6	7	
Arti cle No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date Indicative de livraison selon définition des Incoterms	Quantité Indicative et l'identification de l'unité de mesure pour chaque marché subséquent	Prix Unitaire EXW par article	Prix total EXW par article	
				Quantité	Unité de mesure		
1	Alcool (Flacon de 1L)		 <i>Février 2024</i>	126	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			30	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			30	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			154	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			204	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			30	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			30	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			64	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			90	Paquet		
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			30	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			30	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			30	Paire		
13	Ibuprophène 400 mg (boite de 1000)			30	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			30	Paquet de 10		
15	Pierre noire			208	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			78	Paquet		
TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 2							
Nom du Fournisseur [insérer le nom complet du Fournisseur] Signature du Fournisseur [signature de la personne signataire de l'Offre] Date : [insérer la date]							

Bon de Commande 3 : BOITES A PHARMACIE DE LA PHASE 14

Région de l'Ouest

1 Arti cle No.	2 Description des Fournitures	3 Pays d'origi ne	4 Date Indicative de livraison selon définition des Incoterms	5 Quantité Indicative et l'identification de l'unité de mesure pour chaque marché subséquent		6 Page N° de	7 Prix Unitaire EXW par article
				Quantité	Unité de mesure		
1	Alcool (Flacon de 1L)		Novembre 2024	42	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			10	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			10	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			52	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			68	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			10	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			10	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			22	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			30	Paquet		
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			10	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			10	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			10	Paire		
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)			10	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			10	Paquet de 10		
15	Pierre noire			70	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			26	Paquet		
TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 3							
Nom du Fournisseur [insérer le nom complet du Fournisseur] Signature du Fournisseur [signature de la personne signataire de l'Offre] Date : [insérer la date]							

Lot 3 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions du Centre, du Sud et de l'Est (Zone 3)

Bon de commande N°1 : BOITES A PHARMACIE DE LA PHASE 11

Région du Centre

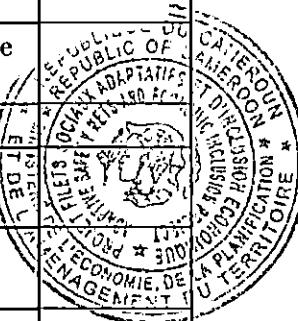
Lot 3 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions du Centre, du Sud et de l'Est (Zone 3)

Bon de commande N°2 : BOITES A PHARMACIE DE LA PHASE 12

Région de l'Est et du Sud

1 Arti cle No.	2 Description des Fournitures	3 Pays d'origine	4 Date Indicative de livraison selon définition des Incoterms	5 Quantité Indicative et l'identification de l'unité de mesure pour chaque marché subséquent		6 Prix Unitaire EXW par article	7 Prix Total EXW par article
				Quantité	Unité de mesure		
Région de l'Est							
1	Alcool (Flacon de 1L)			126	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			30	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			30	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			154	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			204	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			30	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			30	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			64	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			90	Paquet		
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			30	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			30	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			30	Paire		
13	Ibuprophén 400 mg (boite de 1000)			30	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			30	Paquet de 10		
15	Pierre noire			208	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			78	Paquet		
Région du Sud							
1	Alcool (Flacon de 1L)			84	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			20	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			20	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			102	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			136	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			20	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			20	Paires		

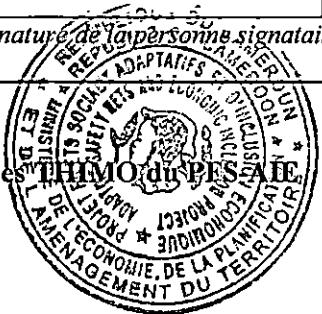
Février
2024



8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			42	Paquet	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			60	Paquet	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			20	Flacon	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			20	Flacon	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			20	Paire	
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)			20	Boite de 1000	
14	Lame (paquet de 10)			20	Paquet de 10	
15	Pierre noire			138	Unité	
16	Sparadrap perforé 18cm			52	Paquet	

TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 3

Nom du Fournisseur [insérer le nom complet du Fournisseur] Signature du Fournisseur [signature de la personne signataire de l'Offre] Date : [insérer la date]



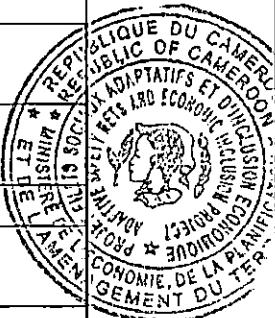
Lot 3 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des régions du Centre, du Sud et de l'Est (Zone 3)

Bon de commande N°3 : BOITES A PHARMACIE DE LA PHASE 14

Région de l'Est, du Sud et du centre (ville de Yaoundé)

1 Arti cle No.	2 Description des Fournitures	3 Pays d'origine	4 Date Indicative de livraison selon définition des Incoterms	5 Quantité Indicative et l'identification de l'unité de mesure pour chaque marché subséquent		6	5 Prix Unitaire EXW par article
				Quantité	Unité de mesure		
	Région de l'Est		Novembre 2024				
1	Alcool (Flacon de 1L)			63	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			15	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			15	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			78	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			102	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			15	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			15	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			33	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			45	Paquet		

10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			15	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			15	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			15	Paire		
13	Ibuprophéne 400 mg (boite de 1000)			15	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			15	Paquet de 10		
15	Pierre noire			105	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			39	Paquet		
Région du Sud							
1	Alcool (Flacon de 1L)			42	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			10	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			10	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			52	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			68	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			10	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			10	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			22	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			30	Paquet		
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			10	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			10	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			10	Paire		
13	Ibuprophéne 400 mg (boite de 1000)			10	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			10	Paquet de 10		
15	Pierre noire			70	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			26	Paquet		
Région du Centre							
1	Alcool (Flacon de 1L)			105	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			25	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			25	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			130	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			170	Flacon		



28

6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			25	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			25	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			55	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			75	Paquet		
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			25	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			25	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			25	Paire		
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)			25	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			25	Paquet de 10		
15	Pierre noire			175	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			65	Paquet		

TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 3

Nom du Fournisseur [insérer le nom complet du Fournisseur] Signature du Fournisseur [signature de la personne signataire de l'Offre] Date : [insérer la date]

Fiche de Renseignements sur le Fournisseur

[Le Soumissionnaire remplira le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'Offre]

Demande d'Offres No. : [insérer le numéro de référence]

Page _____ de _____ pages

1. Nom du Soumissionnaire : [insérer le nom légal du Fournisseur]

2. En cas de groupement, noms de tous les membres : [insérer le nom légal de chaque membre du groupement]

3. Pays où le Fournisseur est, ou sera légalement enregistré : [insérer le nom du pays d'enregistrement]

4. Année d'enregistrement du Fournisseur : [insérer l'année d'enregistrement]

5. Adresse officielle du Fournisseur dans le pays d'enregistrement : [insérer l'adresse légale du Fournisseur dans le pays d'enregistrement]

6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Fournisseur :

Nom : [insérer le nom du représentant du Fournisseur]

Adresse : [insérer l'adresse du représentant du Fournisseur]

Téléphone/Fac-similé : [insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Fournisseur]

Adresse électronique : [insérer l'adresse électronique du représentant du Fournisseur]

7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : [marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]

- Incorporation (ou documents équivalents de constitution ou association), et/ou documents d'enregistrement de l'entité légale nommée ci-dessus.
- Dans le cas d'un Groupement, la lettre d'intention de formation d'un groupement ou un accord de Groupement.
- Dans le cas d'entreprise publique, les documents établissant :
 - L'autonomie légale et financière;
 - Le mode de gestion commerciale;
 - que le Fournisseur n'est pas sous la supervision de l'Agence du Maître d'Ouvrage ou de l'Acheteur,

8. Ci-joint: Diagramme organisationnel, liste des membres du conseil d'administration et propriété bénéficiaire.



Fiche de Renseignements sur chaque Partie d'un Groupement

[Le Fournisseur remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau doit être rempli par chaque membre/partenaire du groupement.]

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'Offre]*

Demande d'Offres No. : *[insérer le numéro de référence]*

Page _____ de _____ pages

1.	Nom du Fournisseur: <i>[insérer le nom légal du Fournisseur]</i>
2.	Nom du membre du groupement : <i>[insérer le nom légal du membre du groupement]</i>
3.	Pays où le membre du groupement est, ou sera légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement]</i>
4.	Année d'enregistrement du membre du groupement : <i>[insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement]</i>
5.	Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement]</i>
6.	Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement :
	Nom : <i>[insérer le nom du représentant du membre du groupement]</i>
	Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du membre du groupement]</i>
	Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement]</i>
	Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement]</i>
7.	Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : <i>[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i>
<input type="checkbox"/>	Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 2 ci-dessus, en conformité avec l'article 4.4 des IS
<input type="checkbox"/>	Dans le cas d'une entreprise publique du pays du Maître d'Ouvrage, documents établissant qu'elle est juridiquement et financièrement autonome, administrée selon les règles du droit commercial, et qu'elle n'est pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou de l'Acheteur.
2.	Ci-joint : diagramme organisationnel, liste des membres du conseil d'administration et propriété bénéficiaire.

Modèle d'autorisation du Fabricant : Non Applicable

[Le Fournisseur doit demander au Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'en tête du Fabricant et doit être signée par une personne dument habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant.]

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de la Cotation]

Demande d'Offres No. : [insérer le numéro de référence]

A : [insérer nom complet de l'Acheteur]

ATTENDU QUE :

[insérer le nom complet du Fabricant] sommes fabricant réputé de [indiquer les fournitures produites] ayant nos usines [indiquer adresse complète de l'usine].

Nous autorisons par la présente [indiquer le nom complet du Fournisseur] à présenter une Offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour les fournitures de [insérer la désignation et/ou une brève description des Fournitures] fabriquées par nous, et de signer consécutivement un Contrat Cadre permettant de conclure des Marchés subséquents pour la livraison des Fournitures.

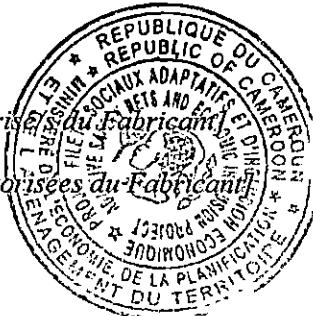
Nous prorogeons par les présentes notre garantie et notre garantie complètes conformément à l'article 11 des Dispositions de l'Accord Cadre, en ce qui concerne les Fournitures offertes par l'entreprise susmentionnée.

Nous confirmons que nous n'engageons pas ou n'employons pas: (i) des travailleurs forcés ou des personnes faisant l'objet de ce type de trafic ou du travail des enfants conformément à l'article 4 des Dispositions de l'Accord Cadre. Nous confirmons également que nous nous conformons aux obligations applicables en matière d'hygiène et de sécurité conformément à l'article 4 des Dispositions de l'Accord Cadre.

Signature [insérer la/es signature/s du/es représentant/s autorisé/s du Fabricant]

Nom [insérer le nom complet de/s personne/s signataire/s autorisée/s du Fabricant]

En tant que [indiquer la capacité du signataire]



En date du _____ jour de _____ [Insérer la date de signature]

Contrat Cadre

Le présent Contrat cadre [*numéro de référence du Contrat cadre*] est fait pour la fourniture de [*insérer une brève description des fournitures et services connexes*]

le jour du mois de décembre de l'année 2023

Entre

L'Acheteur : Le Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique

et

le Fournisseur [*insérer le nom du Fournisseur*], une société constituée en vertu des lois de la République du Cameroun et ayant son principal lieu d'activité à [*insérer l'adresse du Fournisseur*] (Fournisseur).

Le présent Contrat Cadre est assujetti aux dispositions décrites dans les sections et les annexes énumérées ci-dessous, ainsi qu'à toute modification.

Le présent Contrat Cadre conclut une Offre permanente du Fournisseur de livrer les fournitures spécifiées à l'Acheteur pendant la durée du Contrat Cadre, au fur et à mesure que l'Acheteur souhaite les acquérir, par le biais d'un Marché subséquent (ou bon de commande).

Les documents suivants sont réputés constituer et être lus et interprétés dans le cadre du présent Contrat Cadre et, le cas échéant, à tout Marché subséquent (ou bon de commande) en vertu du présent Contrat Cadre.

Dispositions relatives au Contrat Cadre

Annexe 1: Annexe sur les exigences

Annexe 2: Bordereaux des Prix

Annexe 3 : Formulaires de Garantie : Non Applicable

Annexe 4: Remise en concurrence : Non Applicable

ATTENDU QUE les Parties au présent Contrat Cadre ont convenu l'exécution de ce Contrat Cadre conformément aux lois de la République du Cameroun au jour, le mois et l'année indiqués ci-dessus.

« Pour et pour le compte de l'Acheteur: »

Monsieur NJOH Michelin

Coordonnateur National du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique



Pour et pour le compte du Fournisseur :

Signé : [*insérer la signature du ou des représentants autorisés du Fournisseur*]

Nom complet : [*nom de la personne qui signe*]

En qualité de : [*insérer le titre ou toute autre désignation appropriée*]

En présence de [*insérer l'identification officielle du témoin*]



Dispositions du Contrat Cadre (DCC)

1. Définitions

1.1. Les termes et expressions ci-après auront la signification qui leur est attribuée ici :

- (a) « La Banque » signifie la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et/ou l'Association internationale pour le Développement (AID), agissant soit en son propre compte ou en sa capacité d'administrateur de fonds alloués par d'autres donneurs.
- (b) « Prix de Base » signifie le prix unitaire du Contrat Cadre avant tout ajustement de prix selon l'article 8 des Dispositions du CC.
- (c) « Jour de Travail » est tout jour reconnu comme jour officiel de travail pour l'Acheteur.
- (d) « Marché subséquent » est un contrat attribué dans le cadre d'un Contrat Cadre suite à une remise en concurrence, pour la livraison de Fournitures, et tous Services Connexes.
- (e) « Contrat Cadre fermé » est utilisé lorsqu'aucune entreprise/s nouvelle/s ne peuvent conclure un/des Contrat/s Cadre durant la période du Contrat Cadre.
- (f) « Date de Commencement » est la date de signature du Contrat Cadre par les deux parties, signifiant le début de la période du contrat.
- (g) « Prix du Marché » signifie le prix payable au Fournisseur, conformément à chaque Marché subséquent, sous réserve de toute addition et ajustements ou de toute déduction audit prix, qui pourra être effectuée en vertu du Contrat.
- (h) « Jour » désigne un jour calendaire.
- (i) Le terme « Fournitures » signifie tous les produits, matières premières, machines et matériels et/ou tous autres matériaux que le Fournisseur est tenu de livrer à l'Acheteur en exécution du Marché subséquent selon les Dispositions du Contrat Cadre spécifiées dans le CC. Lorsqu'appropriate, et pour le besoin d'interprétation, la définition des Fournitures inclut les Services Connexes.
- (j) « Par écrit » signifie communiqué ou enregistré sous une forme écrite. Cela inclut, par exemple : des courriers, courriels, un fax ou communications à travers un système électronique (pourvu que le système électronique soit accessible, assure

l'intégrité et la confidentialité, et a des caractéristiques suffisantes pour la traçabilité des audits).

- (k) « Incoterms » signifie les termes commerciaux internationaux pour les Fournitures, publiés par la Chambre de Commerce Internationale (CCI).
- (l) L'« Acheteur Principal», lorsque cité dans un Contrat Cadre, signifie une partie du Contrat Cadre, en tant qu'Acheteur selon ses pleins droits en vertu du Contrat Cadre et en tant qu'agence responsable de la gestion et administration du Contrat Cadre pour l'usage des autres Acheteurs participants selon les dispositions de l'**article 2.2 des DCC**. Toutes les communications, y compris notifications, liées à un marché subséquent, doivent être adressées à l'Acheteur nommé dans le Marché subséquent.
- (m) « Contrat Cadre avec utilisateurs multiples » signifie un Contrat Cadre où plus d'un Acheteur autorisé à acquérir des Fournitures à travers un Marché subséquent (ou bon de commande), selon les dispositions de l'**article 2.2 des DCC**.
- (n) L'« Acheteur » désigne l'/les agence/s de l'Emprunteur autorisée/s à acheter les Fournitures à un Fournisseur dans le cadre d'un Marché subséquent attribué à travers un Contrat Cadre. Lorsqu'approprié, pour le besoin d'interprétation du Contrat Cadre, le terme « Acheteur » inclut l'Acheteur Principal, ou l'Agence responsable.
- (o) Le « Pays de l'Acheteur » signifie le pays identifié à l'**article 2.3 des DCC**.
- (p) Le terme « Services Connexes » désigne les services afférents à la fourniture des biens, tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale, ainsi que toute obligation analogue du Fournisseur dans le cadre du Contrat, à l'exclusion du transport intérieur et autres services exigés dans le pays de l'Acheteur pour acheminer les Fournitures à leur destination finale.
- (q) L'« Agence Responsable », lorsque nommée dans le Contrat Cadre, est une partie au Contrat Cadre, mais seulement dans sa capacité d'agence responsable de la gestion et de l'administration du Contrat Cadre pour l'usage des Acheteurs participants. Toutes les communications, y compris notifications, liées au Contrat Cadre, doivent être adressées à l'Agence responsable.
- (r) « Remise en Concurrence » est la méthode utilisée pour sélectionner un Fournisseur et attribué un

Marché subséquent (ou bon de commande) dans le cadre du Contrat Cadre.

- (s) « Contrat Cadre avec Utilisateur Unique » signifie un Contrat Cadre lorsqu'il y a un seul Acheteur, selon les dispositions de l'article 2.2 des DCC.
- (t) Le terme « Fournisseur » désigne toute personne physique, privée ou entité gouvernementale ou toute combinaison de ces éléments, qui a conclu un Contrat Cadre pour livrer à l'Acheteur, de temps à autre, et selon les besoins, les Fournitures et, le cas échéant, les Services connexes, en vertu d'un Marché subséquent (ou un bon de commande).
- (u) « Durée » désigne la durée du présent Contrat Cadre tel que décrite dans les Dispositions du CC, article 2.4 à compter de la Date de Commencement. Le cas échéant, il inclut toute prolongation(s) de la durée initiale, si elle est autorisée à l'article 2.5 du Contrat Cadre.

2. Informations Spécifiques sur le Contrat Cadre



- 2.1. Le présent Contrat Cadre sur l'achat et la fourniture, dans le cadre de contrats de Marchés subséquents (bons de commandes), **des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique en 3 lots suivant les zones d'intervention (zone 1 : Extrême nord - Nord-Adamaoua, zone 2 : Littoral - ouest, zone 3 : Centre-Est - Sud)**. Les Fournitures et les Services connexes sont décrits plus en détail à l'annexe 1 : Annexe des exigences, y compris, le cas échéant : liste des Fournitures, liste des Services connexes, spécifications techniques, dessins et inspections et essais.
- 2.2. Il s'agit d'un **Contrat Cadre à utilisateur unique**
- 2.3. Le pays de l'Acheteur est le : **Cameroun**
- 2.4. Le Contrat Cadre et les Marchés subséquents (ou bons de commande) sont régis et interprétés conformément aux lois **du Cameroun**.
- 2.5. La durée du présent Contrat Cadre est **deux (02) années à compter de la Date de notification de la conclusion de l'Accord Cadre**.
- 2.6. La durée peut être prolongée, à la seule discrétion de l'Acheteur, et lorsqu'il y a eu une performance satisfaisante de la part du Fournisseur. Pour prolonger la durée, l'Acheteur doit donner au Fournisseur un préavis d'au moins trois (3) mois, par écrit, avant la date à laquelle

le Contrat Cadre aurait autrement expiré. La durée totale du Contrat Cadre ne doit pas dépasser cinq (5) ans.

- 2.7. L'édition d'Incoterms qui s'appliquera est la suivante : *Edition de 2020 DPU – Delivered at Place Unloaded (rendu au lieu de destination déchargé)*
- 2.8. Source des indices, et source du taux de change (le cas échéant) et les indices de date de base [*à insérer par le Fournisseur*]
- 2.9. Tout avis donné par une partie à l'autre en vertu du présent Contrat Cadre est rédigé par écrit selon la méthode la plus rapide, comme le courrier électronique accompagné d'une preuve de réception. Un avis est en vigueur lorsqu'il est délivré ou à la date d'entrée en vigueur de l'avis, selon celle qui est la plus antérieure.



Les représentants de chaque partie, qui est le principal point de contact de l'autre partie en ce qui concerne les questions découlant du présent Contrat Cadre, y compris les avis, sont précisés ci-après. Si le représentant est remplacé, la partie remplacant le représentant informe rapidement l'autre partie par écrit du nom et des coordonnées du nouveau représentant. Tout représentant nommé est autorisé à prendre des décisions sur le fonctionnement quotidien de Contrat Cadre.

2.10. Représentants de l'acheteur

Le nom et les coordonnées du représentant de l'Acheteur en vertu du présent Contrat Cadre, ainsi que l'adresse des avis relatifs au présent Contrat Cadre sont les suivants :

Nom: Mr NJOH Michelin

Coordonnateur National du PFS-AIE

Adresse: BP : 5838 Yaoundé-Cameroun

Téléphone:

Mobile: (237) 69810 57 71/ 677 77 90 66

Courrier électronique: michnjoh@yahoo.fr

2.11. Représentants des fournisseurs

Le nom et les coordonnées du Représentant du Fournisseur, aux fins du présent Contrat Cadre, ainsi que l'adresse pour les avis relatifs au présent Contrat Cadre sont les suivants :

Nom:

Titre/position:

Adresse:

Téléphone:

Mobile:

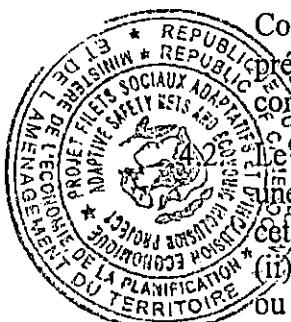
Courrier électronique:

3. Documents du Contrat Cadre

- 3.1. Le présent Contrat Cadre (CC) doit être lu dans son ensemble. Lorsqu'un document est incorporé par référence au présent Contrat Cadre, il doit être réputé construit, lu et interprété, dans le cadre du présent Contrat Cadre.
- 3.2. Le présent accord-cadre comprend les documents suivants:
 - a) L'Accord Cadre, y compris toutes les sections et toutes les Annexes;
 - b) La notification de la conclusion de l'Accord Cadre; et
 - c) Le Formulaire de soumission de l'Offre (du processus de mise en concurrence initiale).

4. Obligations du Fournisseur

- 4.1. Le Fournisseur offre de fournir (offre permanente) à l'Acheteur, les Fournitures, y compris les Services connexes, le cas échéant, décrites dans l'annexe 1 du Contrat Cadre: Annexe des exigences, pour la durée du présent Contrat Cadre, conformément aux modalités et conditions prévues dans le présent Contrat Cadre.



- 4.2. Le Fournisseur répond à une demande d'un Acheteur pour une cotation ou entente directe dans le délai spécifié dans cette demande par soit i) la présentation d'une cotation ou (ii) l'acceptation d'un contrat en cas de sélection directe ou (iii) informant l'Acheteur qu'il n'a pas l'intention de fournir les Fournitures et Services connexes (le cas échéant) dans le Marché subséquent (ou bon de commande).

- 4.3. Pendant la durée du Contrat Cadre, le Fournisseur continuera d'être éligible et qualifié, et les Fournitures continueront d'être éligibles, conformément aux critères de qualification et d'admissibilité prévus dans le processus de mise en concurrence initiale et aux dispositions des paragraphes 4.4 a) à 4.4 c) ci-dessous. Le Fournisseur notifiera immédiatement à l'Acheteur, par écrit, s'il cesse d'être qualifié et/ou cesse d'être éligible, ou si les Fournitures cessent d'être éligibles.

- 4.4. Les Fournitures livrées dans le cadre des Marchés subséquents (ou bons de commande) qui peuvent être attribués par l'Acheteur seront:
 - a) de la qualité, du type et, comme indiqué dans le Contrat Cadre, annexe 1 : Annexe des exigences;

- b) au prix du Contrat spécifié dans le Marché subséquent; et
- c) dans de telles quantités, à ces moments et aux endroits spécifiés dans le Marchés subséquents (ou bons de commande).

4.5. À tout moment de la durée du Contrat Cadre, si les progrès technologiques sont introduits par le Fournisseur pour les Fournitures offertes dans le cadre du Contrat Cadre, le Fournisseur fournira à l'Acheteur(s) des Marchés subséquents (ou bons de commandes) les dernières versions des Fournitures disponibles au moment du Marché subséquent (ou bon de commande), ayant des performances ou des fonctionnalités égales ou supérieures sans frais supplémentaires pour l'Acheteur (s).

Le Fournisseur convient que le présent Contrat Cadre et toute disposition supplémentaire énoncée dans un Marché subséquent (ou bon de commande) s'appliquent à la livraison des Fournitures.

4.7. Travail Forcé.

Le Fournisseur, y compris ses sous-traitants, ne doit pas employer ou utiliser le travail forcé, ou des personnes ayant fait l'objet d'un trafic.

Le travail forcé consiste en tout travail ou service, non effectué volontairement, qui est exigé d'une personne sous la menace de la force ou de la menace, et comprend tout type de travail involontaire ou obligatoire, tels que le travail asservi, le travail forcé ou des arrangements similaires de contrat de travail.

La traite des personnes est définie comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par le moyen de la menace ou du recours à la force ou à d'autres formes de coercition, d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus de pouvoir ou de position de vulnérabilité, ou de donner ou recevoir des paiements ou des avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant le contrôle sur une autre personne, aux fins de l'exploitation.

4.8. Travail des Enfants

Le Fournisseur, y compris ses sous-traitants, ne doit pas employer ou engager un enfant de moins de 14 ans sous réserve que la loi nationale précise un âge plus élevé (l'âge minimum).

Le Fournisseur, y compris ses sous-traitants, ne doit pas employer ou engager un enfant entre l'âge minimum et l'âge de 18 ans d'une manière qui est susceptible d'être dangereuse, ou d'interférer avec l'éducation de l'enfant, ou

d'être nocif pour la santé de l'enfant ou son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Le travail considéré comme dangereux pour les enfants est un travail qui, de par sa nature ou les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de mettre en péril la santé, la sécurité ou la moralité des enfants. Ces activités de travail interdites aux enfants comprennent le travail suivant:

- a) l'exposition à des abus physiques, psychologiques ou sexuels;
- b) le travail sous terre, sous l'eau, en hauteur ou dans des espaces confinés;
- c) le travail avec des machines, des matériels ou des outils dangereux, ou impliquant la manipulation ou le transport de charges lourdes;
- d) le travail dans des environnements malsains exposant les enfants à des substances, des agents ou des processus dangereux, ou à des températures, du bruit ou des vibrations préjudiciables à la santé; ou
- e) le travail dans des conditions difficiles telles que le travail pendant de longues heures, pendant la nuit ou en confinement dans les locaux de l'employeur.



4.9. Obligations d'Hygiène et Sécurité

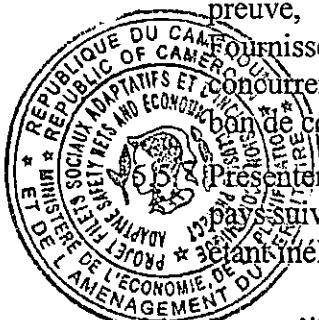
Le Fournisseur devra satisfaire, et devra exiger de ses sous-traitants le cas échéant de satisfaire toutes les règles en matière d'hygiène et de sécurité, les lois, directives, et tout autre exigence contenue dans les Spécifications Techniques.

5. Continuité des Qualifications et d'Eligibilité

- 5.1. Le Fournisseur continuera d'avoir la nationalité d'un pays éligible. Un Fournisseur ou un sous-traitant sera réputé avoir la nationalité d'un pays si le Fournisseur est constitué, incorporé ou enregistré dans, et opérer en conformité avec les dispositions des lois de ce pays, comme en témoignent ses statuts (ou documents équivalents de constitution ou d'association) et ses documents d'enregistrement, selon le cas.
- 5.2. Toutes les Fournitures et Services connexes à fournir en vertu d'un Marché subséquent (ou bon de commande) et financés par la Banque doivent continuer d'avoir leur origine dans les pays éligibles. Aux fins de cette disposition, l'origine désigne le pays où les Fournitures ont été cultivées, extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées; ou par la fabrication, le traitement ou l'assemblage, un autre article reconnu commercialement entraînent des résultats qui diffèrent considérablement des caractéristiques de base de ses composants. Les pays non

éligibles, le cas échéant, sont énumérés à l'article **5.5 des DCC** ci-dessous.

- 5.3. Pour continuer d'être éligible, le Fournisseur ne devra pas avoir été sanctionné par la Banque, conformément aux Lignes directrices de la Banque sur la lutte contre la corruption, et conformément aux politiques et procédures de sanctions en vigueur énoncées dans le cadre des sanctions du Groupe de la Banque mondiale.
- 5.4. L'Acheteur peut exiger, pendant la durée du Contrat Cadre, la preuve du maintien de la qualification et de l'éligibilité du Fournisseur et le maintien de l'éligibilité des Fournitures. Le défaut de fournir de tels éléments de preuve, tel qu'il a été demandé, peut empêcher le Fournisseur de participer à un processus de remise en concurrence et/ou d'obtenir un Marché subséquent (ou bon de commande) et/ou la résiliation du Contrat Cadre.



Présentement, les entreprises, les biens et les services des pays suivants sont exclus du présent Contrat Cadre comme inéligibles. « aucun ».

6. Rôle de l'Acheteur Principal ou l'Agence Responsable

- 6.1. Lorsqu'il existe un Acheteur Principal ou une Agence Responsable qui est partie au Contrat Cadre, son rôle est de gérer et d'administrer le/s Contrat/s Cadre pour être utilisés par l'Acheteur ou Acheteurs participant/s. Toutes les communications, y compris les avis, relatifs au Contrat Cadre doivent être adressées à l'Acheteur Principal ou à l'Agence Responsable.
- 6.2. L'Acheteur Principal ou l'Agence Responsable est responsable de toutes les questions relatives au Contrat Cadre, y compris, par exemple, les modifications, la suspension et la résiliation du Contrat Cadre. Pour les questions relatives aux Marchés subséquents (ou bons de commande), toutes les communications, y compris les avis, doivent être faites à l'Acheteur nommé dans le Marché subséquent (ou bon de commande).
- 6.3. Lorsqu'aucun Acheteur Principal ou Agence Responsable n'a été nommé, l'Acheteur désigné est responsable de la gestion et de l'administration du Contrat Cadre et les Dispositions du Contrat Cadre, **article 2,9** ci-dessus, en ce qui concerne les communications et les avis, etc., s'appliquent à l'Acheteur.

7. Prix du Contrat

Pour l'Entente Directe, le prix du contrat pour chaque Marché subséquent (ou bon de commande) le prix de base (prix unitaire/s) prévu dans le **Contrat Cadre, Annexe 2**, sous réserve des ajustements spécifiés dans les **Dispositions 8 et 9** du Contrat Cadre; et tout prix supplémentaire pour le transport intérieur et d'autres

services requis dans le pays de l'Acheteur pour transporter les Fournitures à leur destination finale spécifiée dans le Marché subséquent (ou bon de commande).

Ou

Pour la concurrence restreinte: Non applicable

La cotation concurrentielle gagnante, sous réserve des ajustements spécifiés dans les **Dispositions 8 et 9 du CC**; et tout prix supplémentaire pour le transport intérieur et d'autres services requis dans le pays de l'Acheteur pour transporter les marchandises à leur destination finale spécifiée dans le Marché subséquent (ou bon de commande).

8. Ajustements pour modifications de coûts

8.1. Ajustements du prix de base (prix unitaires) prévus dans le Contrat Cadre (CC)

« Le/s prix unitaire/s offert/s par le Fournisseur, tel que stipulé/s dans le CC, s'applique à tous les Marchés subséquents (ou bons de commande) attribués pendant la durée du CC. Le/s prix unitaire/s ne sont soumis à aucun ajustement de prix au cours d'une remise en concurrence et/ou à l'attribution d'un Marché subséquent (ou bon de commande). »]

9. Ajustements pour Changements des Lois applicables



Si, après la date de vingt-huit (28) jours précédant la date de présentation de l'offre pour le Contrat Cadre, toute loi, règlement, ordonnance, ou règlement ayant force de loi est promulguée, promulguée, abrogée ou modifiée dans le pays de l'Acheteur (qui est réputé inclure tout changement d'interprétation ou d'application par les autorités compétentes) qui affecte ultérieurement le prix de base (prix unitaire/s) prévu dans le Contrat Cadre, ce/s prix unitaire/s sera/ont alors en conséquence augmenté/s ou diminué/s, dans la mesure où le Fournisseur a été ainsi affecté dans l'exécution de l'une de ses obligations en vertu du Contrat Cadre. Nonobstant ce montant, ces coûts supplémentaires ou réduits ne sont pas payés ou crédités séparément si le même coût a déjà été pris en compte dans les dispositions d'ajustement des prix, le cas échéant, conformément aux DCC, article 8.

10. Sous-Traitants

10.1. Le Fournisseur notifie par écrit à l'Acheteur tous les sous-traitants octroyés dans le cadre des Marchés subséquents (ou bons de commande) s'ils ne sont pas déjà spécifiés dans le Contrat Cadre. Cette notification, dans le Contrat Cadre ou ultérieurement, n'exonérera pas le Fournisseur de ses obligations, devoirs, responsabilités ou de sa

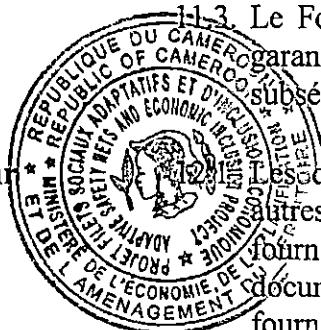
responsabilité en vertu du Marché subséquent (ou bon de commande).

11. Garantie

- 11.1. Le Fournisseur garantit que toutes les Fournitures sont neuves, inutilisées et correspondent aux modèles les plus récents ou actuels, et qu'elles intègrent toutes les améliorations récentes en matière de conception et de matériaux, sauf disposition contraire dans le contrat.
- 11.2. Le Fournisseur garantit en outre que les Fournitures seront exemptes de défauts résultant de tout acte ou omission du Fournisseur ou découlant de la conception, des matériaux et de l'exécution, dans des conditions qui prévalent dans le pays de destination finale.

11.3. Le Fournisseur doit se conformer à toute obligation de garantie supplémentaire spécifiée dans les Marchés subséquents (ou bons de commande).

12. Droits d'auteur



Les droits d'auteur sur tous les dessins, documents et autres documents contenant des données et informations fournies à l'Acheteur par le Fournisseur dans le présent document restent conférés au Fournisseur ou, s'ils sont fournis directement à l'Acheteur ou par l'intermédiaire du Fournisseur par tout tiers, y compris les fournisseurs de matériaux, le droit d'auteur sur ces matériaux reste conféré à ce tiers.

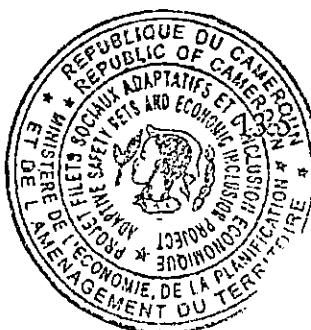
13. Indemnité de Brevet

- 13.1. Le Fournisseur doit, sous réserve de la conformité de l'Acheteur avec 12.2 ci-dessous, indemniser et maintenir non redevable l'Acheteur et ses employés et dirigeants de toute poursuite, action ou procédure administrative, réclamations, demandes, pertes, dommages, frais et dépenses de quelque nature que ce soit, y compris les honoraires et les dépenses de l'avocat, que l'Acheteur pourrait subir à la suite de toute violation ou violation alléguée de tout brevet, modèle d'utilité, dessin enregistré, marque, droits d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle enregistré ou autrement existant à la date du contrat en raison de:
 - (a) l'installation des Fournitures par le Fournisseur ou l'utilisation des Fournitures dans le pays où se trouve le site; et
 - (b) la vente dans n'importe quel pays des produits provenant de ces Fournitures.

Cette indemnité ne couvre aucune utilisation des Fournitures ou d'une partie autre que dans le but indiqué par le contrat ou à être raisonnablement résultante du contrat, ni toute infraction résultant de l'utilisation des

Fournitures ou d'une partie de celles-ci, ni aucun produit provenant de l'association ou la combinaison avec tout autre équipement, usine ou matériaux non fournis par le Fournisseur, conformément au contrat.

- 13.2. Si une procédure est intentée ou si une réclamation est intentée contre l'Acheteur à la suite des questions visées à l'alinéa 13.1 ci-dessus, l'Acheteur en avise promptement le Fournisseur, et le Fournisseur peut, à ses propres frais et au nom de l'Acheteur, mener de telles procédures ou réclamations ainsi que toute négociation pour le règlement d'une telle procédure ou réclamation.
- 13.3. Si le Fournisseur omet d'aviser l'Acheteur dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de cet avis qu'il a l'intention d'effectuer une telle procédure ou réclamation, l'Acheteur est libre de faire de même pour son propre compte.
- 13.4. À la demande du Fournisseur, l'Acheteur accorde toute l'assistance disponible au Fournisseur dans la réalisation de cette procédure ou réclamation, et est remboursé par le Fournisseur pour toutes les dépenses raisonnables engagées dans ce cas.



L'Acheteur devra indemniser et maintenir non redevable le Fournisseur et ses employés, dirigeants et sous-traitants de toute poursuite, action ou procédure administrative, réclamations, demandes, pertes, dommages, frais et dépenses de toute nature, y compris les honoraires et les dépenses de l'avocat, que le Fournisseur pourrait subir à la suite de toute violation ou violation présumée de tout brevet, modèle de service public, dessin ou modèle enregistré, marque, droits d'auteur ou tout autre droit de propriété intellectuelle enregistré ou existant à la date du contrat découlant ou en relation avec tout dessin, dessin, spécification ou tout autre document ou matériel fourni ou conçu par ou pour le compte de l'Acheteur.

14. Limite de Responsabilité

- 14.1. Sauf en cas de négligence criminelle ou d'inconduite délibérée,

Y

- (a) le Fournisseur n'est pas tenu devant l'Acheteur, qu'il s'agisse d'un contrat, délictuel ou autrement, d'une perte ou d'un dommage indirect ou conséquent, d'une perte d'utilisation, d'une perte de production ou de perte de bénéfices ou de frais d'intérêts, à condition que cette exclusion ne s'applique à aucune obligation du Fournisseur de verser des dommages et intérêts liquidés à l'Acheteur, et
- (b) En vertu de chaque Marché subséquent (ou bon de commande), la responsabilité globale du

Fournisseur envers l'Acheteur, en vertu du contrat, que ce soit à tout ou autre, ne doit pas dépasser le prix du Marché subséquent (ou bon de commande), à condition que cette limitation ne s'applique pas au coût de réparation ou de remplacement d'équipements défectueux, ou à toute obligation du Fournisseur d'indemniser l'Acheteur en cas de violation de brevet.

15. Force Majeure



15.1. Aux fins du présent Marché, « Force Majeure » signifie tout événement hors du contrôle du Fournisseur et qui n'est pas prévisible, est inévitable, et son origine n'est pas due à une négligence ou manque de soin de la part du Fournisseur. De tels événements peuvent inclure, sans y être limité, des actes provenant de l'Acheteur dans sa capacité de décision, guerres ou révoltes, incendies, inondations, et embargos sur le fret.

15.2. En cas de situation de Force Majeure, le Fournisseur en informe immédiatement l'Acheteur par écrit de cette condition et de la cause de celle-ci. Sauf indication contraire de l'Acheteur par écrit, le Fournisseur continuera d'exercer ses obligations en vertu du contrat dans la mesure où cela est raisonnablement pratique et cherche tous les autres moyens raisonnables d'exécution non empêchés par l'événement force majeure.

15.3. Si l'exécution du contrat est considérablement empêchée, entravée ou retardée pour une seule période de plus de soixante (60) jours ou une période globale de plus de cent vingt (120) jours en raison d'un ou de plusieurs événements de Force Majeure pendant l'exécution du contrat, les Parties tenteront d'élaborer une solution mutuellement satisfaisante, à défaut de laquelle l'une ou l'autre Partie peut résilier le contrat en donnant un avis à l'autre Partie.

16. Langage



16.1. Le langage de ce Contrat Cadre et de tout Marché subséquent (ou bon de commande) est le **français**. Les documents à l'appui et les documents imprimés qui font partie du présent Contrat Cadre, ainsi que tout Marché subséquent (ou bon de commande), peuvent utiliser une autre langue à condition qu'ils soient accompagnés d'une traduction exacte des passages pertinents dans la langue spécifiée, auquel cas, aux fins du présent Contrat Cadre, et de tout Marché subséquent (ou bon de commande), cette traduction fait foi.

16.2. Le Fournisseur assume tous les coûts de traduction dans la langue officielle du contrat et tous les risques liés à l'exactitude d'une telle traduction.

17. Fraude et Corruption

17.1. La Banque exige le respect de ses Directives Anti-Corruption et de ses règles et procédures de sanctions applicables, établies par le Cadre des Sanctions du Groupe de la Banque mondiale, comme indiqué dans l'Annexe du Contrat Cadre (fraude et Corruption).

17.2. L'Acheteur exige que le Fournisseur partage les informations relatives aux commissions et indemnités éventuelles versées ou à verser à des agents ou une autre partie en relation avec le processus de mise en concurrence initiale ou de remise en concurrence. Ces informations doivent inclure au minimum le nom et l'adresse de l'agent ou autre partie, le montant et la monnaie, ainsi que le motif de la commission, indemnité ou honoraires.

18. Registres, Inspections et Audit



18.1. Le Fournisseur tient et fait tous les efforts raisonnables pour amener son ou ses sous-traitants, le cas échéant, à tenir des comptes et des registres exacts et systématiques à l'égard du présent Contrat Cadre, des Fournitures, et de tout marché subséquent (ou bon de commande), sous la forme et les détails qui permettront d'identifier clairement les changements en matière de temps et de coûts.

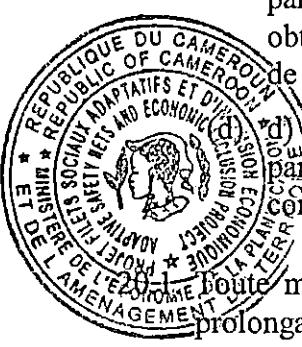
18.2. En conformité avec le paragraphe 2.2 e de l'Annexe du Contrat Cadre, le Fournisseur permettra et s'assurera que ses agents (qu'ils soient déclarés ou non), sous-traitants, consultants, fournisseurs de services, fournisseurs, et personnel, permettent à la Banque et/ou à des personnes qu'elle désignera d'inspecter le site et/ou d'examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs à la passation du marché, la sélection et/ou à l'exécution du marché et à les faire vérifier par des auditeurs nommés par la Banque. L'attention du Fournisseur et de ses sous-traitants et prestataires est mentionnée dans les **DCC, Article 17** (Fraude et Corruption) qui prévoit, entre autres, que les actes visant à entraver concrètement l'exercice des droits d'inspection et d'audits de la Banque constituent une pratique interdite conduisant à la résiliation du contrat (ainsi qu'à une décision de suspension du Prestataire conformément aux procédures de sanctions en vigueur à la Banque).

19. Information Confidentielle



19.1. L'Acheteur et le Fournisseur restent confidentiels et ne doivent pas, sans le consentement écrit de l'autre, divulguer à tout tiers tout document, données ou autres informations fournis directement ou indirectement par l'une ou l'autre des parties dans le cadre du Contrat Cadre.

19.2. L'obligation d'une partie en vertu des **DCC, Article 19.1** ci-dessus ne s'applique pas aux informations que/qui:

- 
- (a) l'Acheteur ou le Fournisseur doivent partager avec la Banque ou d'autres institutions participant au financement d'un Marché subséquent (ou bon de commande)
 - (b) maintenant, ou à l'avenir, entre dans le domaine public sans faute de cette partie
 - (c) peut être prouvé qu'elle était possédée par cette partie au moment de la divulgation et qui n'a pas été obtenue auparavant, directement ou indirectement, de l'autre partie
 - (d) autrement, devient légalement accessible à cette partie par un tiers qui n'a aucune obligation de confidentialité.

20. Modifications du Contrat Cadre

modification à ce Contrat Cadre, y compris une prolongation de la durée, doit être écrite et signée par les deux Parties. Une modification peut être apportée à tout moment après la signature de ce Contrat Cadre par les deux parties et avant son expiration.

21. Assignment

21.1. Le Fournisseur ne doit pas assigner, en tout ou en partie, ses obligations en vertu du présent Contrat Cadre et/ou des Marchés subséquents (ou bons de commande), sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.

22. Résiliation du Contrat Cadre

22.1. L'Acheteur, sans préjudice d'une autre réparation en cas de violation du Contrat Cadre ou du Marché subséquent (ou bon de commande), peut résilier immédiatement le présent Contrat Cadre, par avis écrit adressé au Fournisseur, si :

- (a) d'après l'Acheteur, le Fournisseur s'est livré à actions de Fraude et Corruption ; ou
- (b) pendant la durée du Contrat Cadre, le Fournisseur cesse d'être qualifié ou éligible ; ou
- (c) le Fournisseur prétend attribuer, ou transférer ou disposer d'une autre manière du présent Contrat Cadre et/ou du Marché subséquent (ou bon de commande), en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur ; ou
- (d) le Fournisseur fait faillite ou devient insolvable; ou
- (e) le Fournisseur n'exécute aucune autre obligation en vertu du Contrat Cadre et/ou de tout Marché subséquent (ou bon de commande).

22.2. L'Acheteur peut résilier le présent Contrat Cadre et/ou tout Marché subséquent (ou bon de commande), en tout ou en partie, par avis écrit envoyé au Fournisseur, à tout moment, à sa commodité. L'avis de résiliation doit

préciser que la résiliation relève de la décision de l'Acheteur, dans la mesure où le Fournisseur ne remplit plus ses obligations du Contrat Cadre, et la date à laquelle cette résiliation entre en vigueur.

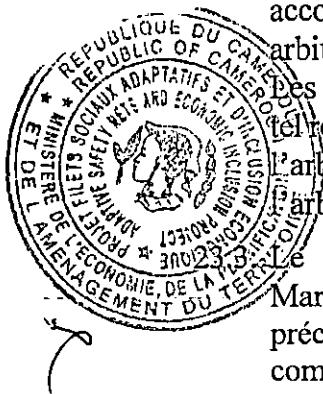
22.3. À l'expiration ou à la résiliation antérieure du présent Contrat Cadre, tous les Marchés subséquents (ou bons de commande) déjà conclus dans le cadre du présent Contrat Cadre resteront en vigueur. Toutefois, aucun autre Marché subséquent (ou bon de commande) ne pourra être attribué une fois que le Contrat Cadre sera résilié.

23. Règlement des différends relatifs au Contrat Cadre

23.1. Dans le cas d'un différend découlant ou en relation avec le présent Contrat Cadre, les Parties feront, de bonne foi, tous les efforts raisonnables pour communiquer et coopérer entre elles en vue de résoudre à l'amiable le différend.

23.2. Lorsque les Parties ont épuisé le processus décrit dans les **DCC, Article 23.1**, les Parties peuvent, d'un commun accord, nommer et renvoyer le différend à un arbitre/médiateur pour aider au règlement du différend. Les Parties s'occuperont de régler les frais associés à un tel renvoi et partageront les coûts de l'arbitre. En nommant l'arbitre, les Parties devraient convenir si la décision de l'arbitre doit être définitive et exécutoire.

Le mécanisme de règlement des différends pour les Marchés subséquents (ou bons de commande) sera celui précisé dans les Marchés subséquents (ou bons de commande).



Annexe du Contrat Cadre

Fraude et Corruption

(*Ne pas modifier le texte de cette Annexe*)

1. Objet

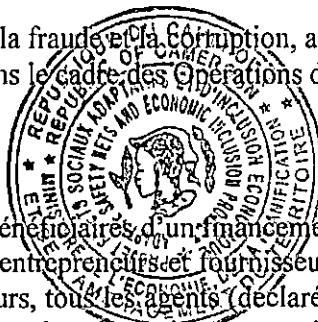
1.1 Les Directives de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption, ainsi que la présente annexe, sont applicables à la passation des marchés dans le cadre des Opérations de Financement de Projets d'Investissement par la Banque.

2. Exigences

2.1 La Banque exige que les Emprunteurs (y compris les bénéficiaires d'un financement de la Banque), les soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, les sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services ou fournisseurs, tous les agents (déclarés ou non) ; ainsi que l'ensemble de leur personnel ; se conforment aux normes les plus strictes en matière d'éthique, durant le processus de passation des marchés, la sélection, et l'exécution des contrats financés par la Banque, et s'abstiennent de toute fraude et corruption.

2.2 En vertu de ce principe, la Banque :

- a. aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :
 - i. est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en d'influer indûment sur les actions d'une autre personne ou entité ;
 - ii. se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité, afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation;
 - iii. se livrent à des « manœuvres collusives » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités;
 - iv. se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou entité, ou à leurs biens, en vue d'influer indûment sur les actions de cette personne ou entité ; et
 - v. se livre à des « manœuvres obstructives »
 - (a) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
 - (b) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe (e) ci-dessous.
- b. rejettéra la proposition d'attribution d'un marché ou contrat si elle établit que la personne physique ou morale à laquelle il est recommandé d'attribuer ledit marché ou contrat, ou l'un des membres de son personnel ou de ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de service, fournisseurs, ou un de leurs employés, s'est livré, directement ou indirectement, à



un acte de corruption, une manœuvre frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructive en vue de l'obtention dudit marché ou contrat;

- c. outre les recours prévus dans l'Accord de Financement, pourra décider d'autres actions appropriées, y compris déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur, ou d'un bénéficiaire du financement, s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché, de sélection ou d'exécution du marché, sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance desdites pratiques;
- d. sanctionnera une entreprise ou un individu, dans le cadre des Directives de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption, et conformément aux règles et procédures de sanctions applicables de la Banque, y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de l'attribution d'un marché financé par la Banque ou de pouvoir en bénéficiar financièrement ou de toute autre manière¹ (ii) de la participation² comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services désigné d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ; et (iii) du bénéfice du versement de fonds émanant d'un prêt de la Banque ou de participer d'une autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre d'un projet financé par la Banque ;
- e. exigera que les dossiers d'appel d'offres/appel à propositions, et que les contrats et marchés financés par la Banque, contiennent une disposition exigeant des soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, fournisseurs et entrepreneurs, ainsi que leurs sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, fournisseurs, agents, et personnel, autorisent la Banque à inspecter³ les pièces comptables, relevés et autres documents relatifs à la passation du marché, à la sélection et/ou à l'exécution du marché, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.



¹ Pour écarter tout doute, les effets d'une telle sanction sur la partie concernée concernent, de manière non exhaustive, (i) le dépôt de candidature à la pré-qualification, l'expression d'intérêt pour une mission de consultant, et la participation à un appel d'offres directement ou comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur, ou prestataire dans le cadre d'un tel contrat, et (ii) la conclusion d'un avenant ou un additif comportant une modification significative à un contrat existant.

² Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

³ Les inspections menées dans ce cadre sont des vérifications sur pièces du fait de leur nature. Ils comprennent des activités de recherche documentaire et factuelle entreprises par la Banque, ou des personnes désignées par elle, afin de vérifier des aspects spécifiques relevant d'une enquête ou d'un audit, tel que l'évaluation de la véracité d'une accusation éventuelle de Fraude et Corruption, par le moyen de dispositif approprié. De telles activités peuvent inclure, sans limitation, d'avoir accès à des documents financiers d'une entreprise ou d'une personne et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, d'avoir accès à tous autres documents, données et renseignements (sous forme de documents imprimés ou en format électronique) jugés pertinents aux fins de l'enquête ou de l'audit et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, avoir des entretiens avec le personnel et toute autre personne, mener des inspections physiques et des visites de site, et obtenir la vérification de renseignements par une tierce partie.

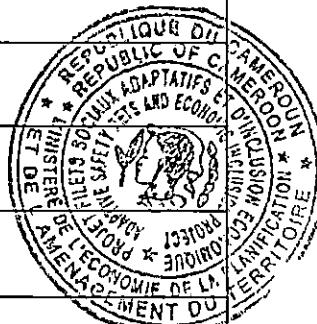


Contrat Cadre Annexes

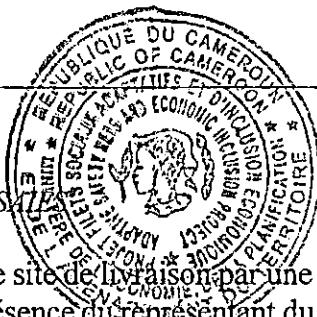
ANNEXE 1 : Exigences

Description des Fournitures et exigences des spécifications techniques

N°	LISTE DES FOURNITURES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
1	Alcool	Flacon de 1 L, 90°c
2	Allumettes	Boites de 10 paquets
3	Bandes gaze	Paquet rouleau (unité)
4	Bandes velpeau moyennes	20 cm x 4 m (unité)
5	Bétadine jaune	Flacon de 125 ml
6	Boites à pharmacie	En matière plastique (30 cm x 30 cm x 20 cm)
7	Ciseaux	Paire de 12 cm
8	Compresses	40 x 40 cm, paquet de 10
9	Coton hydrophile	Paquet de 100 g
10	Cyteal ou Solubacter	Flacon de 50 ml
11	Eau de javel	Flacon de 1L
12	Gants de soins stériles	8.5 cm paquet de 50 paires
13	Ibuprofène	400 mg (boite de 1000)
14	Lame de rasoir	22 mm x 43 mm, paquet de 10
15	Pierre noire	Unité
16	Sparadrap perforé	Paquet de 18 cm



INSPECTIONS ET ESSAIS



Les inspections et les essais seront réalisés sur chaque site de livraison par une commission de réception désignée à cet effet par l'acheteur, en présence du représentant du fournisseur; ils porteront sur la reconnaissance qualitative et quantitative des fournitures à livrer ; *toutes les observations relatives aux inspections et essais seront consignées sur un Procès-Verbal dressé séance tenante et signé séance par tous les membres de la Commission.* En cas de non-conformité des fournitures à livrer, la commission émet des réserves et ne pourra procéder ultérieurement à la réception de celles-ci que si ces réserves sont levées.

Le Représentant du MINMAP territorialement compétent assistera à la réception des fournitures comme observateur.

ANNEXE 2: Bordereaux des Prix

LOT 1

Lot 1 : fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions de l'Extrême Nord, du Nord et de l'Adamaoua (zone 1)

Bon de Commande 1 : BOITES A PHARMACIES DE LA PHASE 11

Région de l'Extrême Nord

1 Article No.	2 Description des Fournitures	3 Pays d'origine	3 Date Indicative de livraison selon définition des Incoterms	4 Quantité Indicative et l'identification de l'unité de mesure pour chaque marché subséquent		5 Prix Unitaire EXW par article	6 Prix total par article
				Quantité	Unité de mesure		
1	Alcool (Flacon de 1L)			126	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			30	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			30	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			153	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			204	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			30	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			30	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			63	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			90	Paquet		
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			30	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			30	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			30	Paire		
13	Ibuprophène 400 mg (boite de 1000)			30	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			30	Paquet de 10		
15	Pierre noire			207	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			78	Paquet		
TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 1							

Nom du Fournisseur [insérer le nom complet du Fournisseur] Signature du Fournisseur [signature de la personne signataire de l'Offre] Date : [insérer la date]

Bon de Commande 2 : BOITES A PHARMACIES DE LA PHASE 12

Région de l'Adamaoua et du Nord

1 Article No.	2 Description des Fournitures	3 Pays d'origine	4 Date Indicative de livraison selon définition des Incoterms	5 Quantité Indicative et l'identification de l'unité de mesure pour chaque marché subséquent		6 Prix Unitaire EXW par article	7 Prix total EXW par article
				Quantité	Unité de mesure		
<i>Région de l'Adamaoua</i>							
1	Alcool (Flacon de 1L)			126	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			30	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			30	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			153	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			204	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			30	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			30	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de10)			63	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			90	Paquet		
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			30	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			30	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			30	Paire		
13	Ibuprophène 400 mg (boite de 1000)			30	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			30	Paquet de 10		
15	Pierre noire			207	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			78	Paquet		
<i>Région du Nord</i>							
1	Alcool (Flacon de 1L)			168	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			40	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			40	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			204	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			272	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			40	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			40	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de10)			84	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			120	Paquet		
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			40	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			40	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			40	Paire		

Février
2024

13	Ibuprophéne 400 mg (boite de 1000)			40	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			40	Paquet de 10		
15	Pierre noire			276	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			104	Paquet		

Nom du Fournisseur [insérer le nom complet du Fournisseur] Signature du Fournisseur [signature de la personne signataire de l'Offre] Date : [insérer la date]

Bon de Commande 3 : BOITES A PHARMACIES DE LA PHASE 14

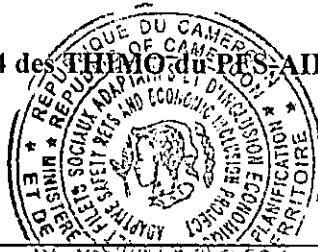
Région de l'Extrême Nord

LOT 2

Lot 2 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PES-AIE des régions du Littoral et de l'Ouest (Zone 2)

Bon de Commande 1 : BOITES A PHARMACIE DE LA PHASE 11

Région du Littoral



Date: 2024 - ECONOMIE DE LA CULTURE

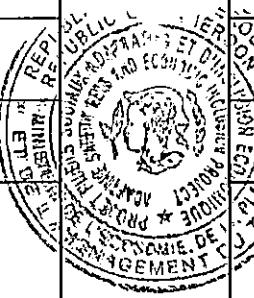
Demande pour : CONCESSION

Demande pour COMPTOIR DE L'ÉCONOMIE DE LA CÔTE D'IVOIRE							
1	2	3	4	5	6	7	
Article No.	Description des Fournitures	Pays d'origine	Date Indicative de livraison selon définition des Incoterms	Quantité Indicative et l'identification de l'unité de mesure pour chaque marché subséquent		Prix Unitaire EXW par article	Prix Unitaire EXW par article
				Quantité	Unité de mesure		
1	Alcool (Flacon de 1L)		Novembre 2023	147	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			35	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			35	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			179	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			238	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			35	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			35	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			74	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			105	Paquet		
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			35	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			35	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			35	Paire		
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)			35	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			35	Paquet de 10		
15	Pierre noire			242	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			91	Paquet		

Lot 2 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions du Littoral et de l'Ouest (Zone 2)

Bon de Commande 2 : BOITES A PHARMACIE DE LA PHASE 12

Région de l'Ouest

1 Arti cle No.	2 Description des Fournitures	3 Pays d'origine	4 Date Indicative de livraison selon définition des Incoterms	5 Quantité Indicative et l'identification de l'unité de mesure pour chaque marché subséquent		6 Prix Unitaire EXW par article	7 Prix total EXW par article	
				Quantité	Unité de mesure			
1	Alcool (Flacon de 1L)		 <i>Février 2024</i>	126	Flacon			
2	Allumettes (boite de 10 paquets)				30	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)				30	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes					Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)					Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)					Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)				30	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)				64	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)				90	Paquet		
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)				30	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)				30	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs				30	Paire		
13	Ibuprophène 400 mg (boite de 1000)				30	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)				30	Paquet de 10		
15	Pierre noire				208	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm				78	Paquet		
TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 2								
	Nom du Fournisseur [insérer le nom complet du Fournisseur] Signature du Fournisseur [signature de la personne signataire de l'Offre] Date : [insérer la date]							

Bon de Commande 3 : BOITES A PHARMACIE DE LA PHASE 14

Région de l'Ouest

Lot 3 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions du Centre, du Sud et de l'Est (Zone 3)

Bon de commande N°1 : BOITES A PHARMACIE DE LA PHASE 11

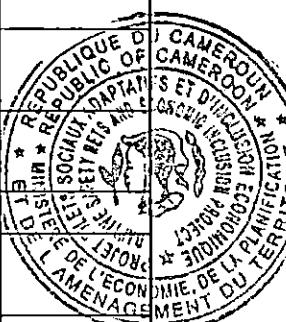
Région du Centre

Lot 3 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du PFS-AIE des régions du Centre, du Sud et de l'Est (Zone 3)

Bon de commande N°2 : BOITES A PHARMACIE DE LA PHASE 12

Région de l'Est et du Sud

1 Arti cle No.	2 Description des Fournitures	3 Pays d'origine	4 Date Indicative de livraison selon définition des Incoterms	5 Quantité Indicative et l'identification de l'unité de mesure pour chaque marché subséquent		6 Prix Unitaire EXW par article	7 Prix Total EXW par article
				Quantité	Unité de mesure		
Région de l'Est							
1	Alcool (Flacon de 1L)			126	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			30	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			30	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			154	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			204	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			30	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			30	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			64	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			90	Paquet		
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			30	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			30	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			30	Paire		
13	Ibuprophène 400 mg (boite de 1000)			30	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			30	Paquet de 10		
15	Pierre noire			208	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			78	Paquet		
Région du Sud							
1	Alcool (Flacon de 1L)			84	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			20	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			20	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			102	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			136	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			20	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			20	Paires		



Février
2024

8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			42	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			60	Paquet		
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			20	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			20	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			20	Paire		
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)			20	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			20	Paquet de 10		
15	Pierre noire			138	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			52	Paquet		

TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 3

Nom du Fournisseur [insérer le nom complet du Fournisseur] Signature du Fournisseur [signature de la personne signataire de l'Offre] Date : [insérer la date]

Lot 3 : Fourniture des boîtes à pharmacie pour les phases 11, 12 & 14 des THIMO du RFS-AIE des régions du Centre, du Sud et de l'Est (Zone 3)

Bon de commande N°3 : BOITES A PHARMACIE DE LA PHASE 14

Région de l'Est , du Sud et du centre (ville de Yaoundé)



Demande pour CC N°:

Page N° _____ de _____

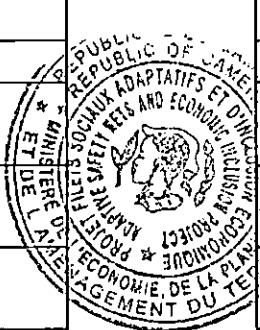
1 Arti cle No.	2 Description des Fournitures	3 Pays d'origine	4 Date Indicative de livraison selon définition des Incoterms	5 Quantité Indicative et l'identification de l'unité de mesure pour chaque marché subséquent		6	5 Prix Unitaire EXW par article
				Quantité	Unité de mesure		
Région de l'Est							
1	Alcool (Flacon de 1L)			63	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			15	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			15	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			78	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			102	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			15	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			15	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			33	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			45	Paquet		

10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			15	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			15	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			15	Paire		
13	Ibuprophène 400 mg (boite de 1000)			15	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			15	Paquet de 10		
15	Pierre noire			105	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			39	Paquet		
	<i>Région du Sud</i>						
1	Alcool (Flacon de 1L)			42	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			10	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			10	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			52	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			68	Flacon		
6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			10	Boite		
7	Ciseaux 12 cm (paire)			10	Paires		
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de 10)			22	Paquet		
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			30	Paquet		
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			10	Flacon		
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			10	Flacon		
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			10	Paire		
13	Ibuprophène 400 mg (boite de 1000)			10	Boite de 1000		
14	Lame (paquet de 10)			10	Paquet de 10		
15	Pierre noire			70	Unité		
16	Sparadrap perforé 18cm			26	Paquet		
	<i>Région du Centre</i>						
1	Alcool (Flacon de 1L)			105	Flacon		
2	Allumettes (boite de 10 paquets)			25	Boite		
3	Bandes gaze (Paquet rouleau)			25	Unité		
4	Bandes velpeau moyennes			130	Unité		
5	Bétadine jaune (flacon de 125ml)			170	Flacon		

6	Boite à pharmacie en plastique (30cmX30cmX20cm)			25	Boite	
7	Ciseaux 12 cm (paire)			25	Paires	
8	Compresses de 40*40 en (Paquet de10)			55	Paquet	
9	Coton hydrophile 100 g (Paquet)			75	Paquet	
10	Cyteal ou Solubacter (Flacon de 50ml)			25	Flacon	
11	Eau de Javel (Flacon de 1L)			25	Flacon	
12	Gants de soins stériles 8.5 paquet de 50 pairs			25	Paire	
13	Ibuprofène 400 mg (boite de 1000)			25	Boite de 1000	
14	Lame (paquet de 10)			25	Paquet de 10	
15	Pierre noire			175	Unité	
16	Sparadrap perforé 18cm			65	Paquet	

TOTAL Hors Taxes BON DE COMMANDE 3

Nom du Fournisseur [insérer le nom complet du Fournisseur] Signature du Fournisseur [signature de la personne signataire de l'Offre] Date : [insérer la date]



ANNEXE 3: Formulaires de Garantie

Formulaires de Garantie qui peuvent être exigés pour les Marchés subséquents (ou bons de commande)



1. Garantie de Bonne Fin
2. Garantie d'Avance de Démarrage

Garantie de Bonne Exécution (garantie bancaire)

[Sur demande du Fournisseur, la banque (garant) remplira cette garantie de bonne exécution type conformément aux indications en italiques]

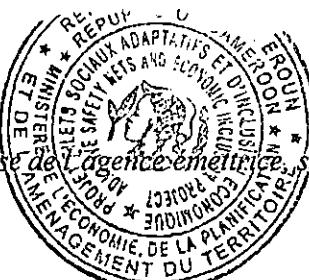
[insérer les nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : *[insérer les nom et adresse de l'Acheteur]*

Date : *[insérer date]*

Garantie de bonne exécution no. : *[insérer No]*

Garant : *[insérer le nom de la banque, et l'adresse de l'agence émettrice, sauf si cela figure à l'en-tête]*



Nous avons été informés que *[insérer le nom du Fournisseur, qui en cas de groupement aura le nom du groupement]* (ci-après dénommé « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. *[insérer No]* en date du *[insérer la date]* pour la fourniture de *[insérer la description des Fournitures et Services connexes]* (ci-après dénommée « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Fournisseur, nous *[insérer le nom de la banque]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer la somme en chiffres]*. Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) monnaie(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par l'Acheteur.] *[insérer la somme en lettres]*⁴. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le *[insérer la date]* jour de *[insérer le mois]* *[insérer l'année]*,⁵ et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

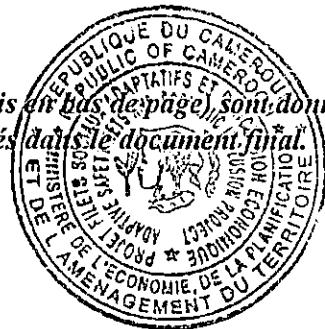
La présente garantie est régie par les Règles uniformes relatives aux garanties sur demande de la CCI - 2010, Publication CCI no : 758, excepté le sous-paragraphe 15(a) qui est exclu par la présente.

⁴ Le Garant insérera un montant représentant le pourcentage du montant du marché, et libellé soit dans la/es monnaie/s du marché, ou dans une monnaie librement convertible acceptable pour l'Acheteur.

⁵ Insérer la date 28 jours après la date d'achèvement spécifiée dans le Marché subséquent (ou bon de commande). L'Acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, l'Acheteur peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Acheteur, formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette

[Insérer la signature]

Note: Tous les textes en italiques (y compris les renvois sur bas de page), sont donnés pour faciliter la préparation de ce formulaire et devront être éliminés dans le document final.



Modèle de garantie de restitution d'avance

(garantie bancaire sur demande)

[Papier à entête du Grant ou code SWIFT]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse de l'Acheteur]

Date : _____ [insérer la date]

Garantie de restitution d'avance No. : [insérer le numéro de référence de la garantie]

Garant : _____ [nom de la banque et adresse de la banque émettrice] 

Contrat No. : _____ [insérer la référence de l'Acheteur pour le contrat spécifique]

Nous avons été informés que [nom du Fournisseur qui en cas de groupement aura le nom du groupement] (ci-après dénommé « le Donneur d'ordre ») a conclu le Marché No., avec le Bénéficiaire en date du _____ pour l'exécution de [nom du marché et description des fournitures et Services connexes] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus nous comprenons qu'en vertu des conditions du Marché, une avance d'un montant de [insérer la somme en chiffres] [insérer la somme en lettres] est versée contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande du Donneur d'ordre, nous prenons, en tant que Garant, l'engagement irrévocable de payer au Bénéficiaire toute somme dans la limite du Montant de la Garantie qui s'élève à [insérer la somme en chiffres] [insérer la somme en lettres]⁶. Votre demande en paiement doit comprendre, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, la déclaration que le Donneur d'ordre :

- (a) a utilisé l'avance à d'autres fins que les prestations faisant l'objet du Marché ; ou bien
- (b) n'a pas remboursé l'avance dans les conditions spécifiées au Marché, spécifiant le montant non remboursé par le Donneur d'ordre.

Toute demande au titre de la présente garantie doit être accompagnée par une attestation provenant de la banque du Bénéficiaire indiquant que l'avance mentionnée ci-dessus a été créditée au compte bancaire du Donneur d'offre portant le numéro _____ à [nom et adresse de la banque].

Le montant de la présente garantie sera réduit au fur et à mesure à concurrence des remboursements de l'avance effectués par le Donneur d'ordre tels qu'ils figurent aux décomptes mensuels dont la copie nous sera présentée. La présente garantie expire au plus tard à la première des dates suivantes : à la réception d'une copie du décompte indiquant que 90 (quatre-vingt-dix) pourcent du Montant du Marché (à l'exclusion des sommes à valoir) ont été approuvés pour paiement, ou à la date suivante : _____. En conséquence, toute demande de paiement au titre de cette Garantie doit nous parvenir à cette date au plus tard.

⁶ Le Garant doit insérer le montant représentant le montant de l'avance soit dans la (ou les) monnaie(s) mentionnée(s) au Marché pour le paiement de l'avance, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par l'Acheteur.

La présente garantie est régie par les Règles Uniformes de la CCI relatives aux Garanties sur Demande (RUGD), Publication CCI no : 758, excepté le sous-paragraphe 15(a) qui est exclu par la présente.

[Signature]

Note : Le texte en italiques doit être supprimé du document final, il est fourni à titre indicatif en vue d'en faciliter la préparation



ANNEXE 4: Remise en Concurrence

La présente Section contient les méthodes et les critères que l'Acheteur utilisera pour mener un processus de Remise en Concurrence afin de sélectionner un Fournisseur et d'attribuer un Marché subseqüent (du bon-de commande) en vertu du présent Contrat Cadre.



1. Méthode(s) de Remise en Concurrence

La ou les méthodes de Remise en Concurrence qui s'applique à la sélection d'un Fournisseur pour l'entente directe dans le cadre du Contrat Cadre avec Fournisseur unique.

La procédure d'application des méthodes de concurrence décrites au paragraphe 1 ci-dessus est la suivante.

1.1 Entente directe dans le cadre du Contrat Cadre avec Fournisseurs unique

L'Acheteur peut demander au Fournisseur d'inclure dans le prix du Marché subséquent (ou bon de commande), les prix pour tout transport intérieur supplémentaire et d'autres Services connexes dans le pays de l'acheteur pour acheminer les marchandises à leur destination finale.

L'Acheteur émettra un Marché subséquent (ou bon de commande) au Fournisseur en utilisant le mécanisme de détermination du prix prévu dans le Contrat Cadre, Annexe 2 ou ajusté par la formule d'ajustement des prix convenue, le cas échéant, conformément aux DCC, Article 8, et toute modification des lois et règlements conformément aux DCC, Article 9; y compris, le cas échéant, les prix pour tout transport intérieur supplémentaire et d'autres Services connexes dans le pays de l'acheteur pour transporter les Fournitures à leur destination finale.

1.2 Le Fournisseur sera prié d'informer l'Acheteur, dans le délai indiqué dans la lettre de l'Acheteur, s'il n'a pas l'intention de conclure un Marché subséquent (ou bon de commande).*1.6*

2. Formation du Marché subséquent (ou bon de commande)

L'Acheteur confirmera que le Fournisseur sélectionné continue d'être qualifié et éligible conformément au Contrat Cadre avant la formation du Marché subséquent (ou bon de commande). Le Marché subséquent (ou bon de commande) est formé lorsque l'une des conditions suivantes est remplie selon la méthode de sélection utilisée pour la Remise en concurrence.

Pour une entente directe dans le cadre du Contrat Cadre avec Fournisseurs unique, le Marché subséquent (ou bon de commande) est conclu lorsque l'acheteur transmet, au fournisseur retenu, un Marché subséquent (ou bon de commande) pour signature et retour, et que le Marché subséquent (ou bon de commande) est signé par l'Acheteur et le Fournisseur. La date à laquelle le Marché subséquent (ou bon de commande) est formé est la date à laquelle la dernière signature est exécutée, ou la date convenue par les parties.

3. Communication de l'attribution du Marché subséquent (ou bon de commande)

L'Acheteur communiquera, par écrit en même temps que l'attribution du Marché, l'attribution des Marchés subséquents (ou bon de commande) à tous les Fournisseurs détenteurs d'un Contrat Cadre pour les articles inclus dans les Marchés subséquents (ou bons de commande).

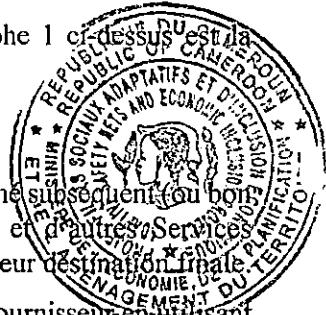
La communication doit devra inclure au minimum, les informations suivantes:

- a. le nom et l'adresse du Fournisseur retenu ;
- b. la quantité/volume de Fournitures achetées ;
- c. le prix du Marché ;
- d. une déclaration de la ou des raisons pour lesquelles le Fournisseur destinataire de la communication n'a pas été retenu.]

4. Plainte concernant l'attribution du Marché subséquent (ou bon de commande)

Un Fournisseur non retenu peut se plaindre de la décision d'attribuer un Marché subséquent (ou bon de commande). Dans ce cas, le processus de dépôt d'une plainte est le suivant : [décrire le processus de traitement des plaintes. Au minimum, le processus devrait comprendre les éléments suivants]:

- a. la plainte doit être remise par écrit à l'Acheteur, par les moyens les plus rapides disponibles, par exemple par courriel ;
- b. l'Acheteur traitera la plainte dans un délai raisonnable ;



Contrat Cadre – Annexes



d'une plainte n'interdit pas l'attribution du Marché subséquent (ou bon de commande) et aucune période d'attente ou de pause dans le processus ne s'applique.

Exemple de lettre d'attribution du Marché subséquent (ou bon de commande)

[modifier le cas échéant]

[utiliser le papier en-tête de l'Acheteur]

[date]

À : [nom et adresse du Fournisseur]

Objet : **Notification de l'attribution du Marché subséquent (ou bon de commande) no. . . .**

En référence au Contrat Cadre [insérer le numéro de référence et la date]

veuillez trouver ci-joint le Marché subséquent (ou bon de commande). Il vous est demandé de le signer dans les [insérer le nombre de jours] jours.

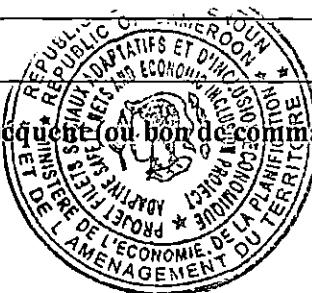
[*Eliminer si la Garantie de Bonne Fin n'est pas requise*: « Nous vous demandons également de fournir une Garantie de Bonne Fin dans les [insérer le nombre de jours] jours, en utilisant à cette fin le formulaire de Garantie de Bonne Fin joint au Contrat Cadre»]

Signature autorisée : _____

Nom et titre du signataire: _____

Nom de l'Agence: _____

Pièce jointe : Marché subséquent (ou bon de commande)



Marché subséquent (ou bon de commande) -- Conditions de Contrat (CdC)

[Note à l'intention de l'Acheteur : Dans l'intérêt de l'harmonisation et de la simplification pour l'Acheteur/s de Marché de subséquent (ou bon de commande), l'Acheteur (FA) peut remplir, dans la mesure du possible, les informations à remplir dans la présente section et marquer clairement les informations spécifiques qui ne peuvent/et doivent être uniquement remplies par l'Acheteur/s. du Marché subséquent (ou bon de commande)]

Les conditions contractuelles suivantes s'appliquent au Marché subséquent (ou bon de commande) attribué en vertu du Contrat Cadre conclu entre l'Acheteur et le Fournisseur.

1. Normes et spécifications

Les Fournitures et Services connexes, le cas échéant, doivent être conformes aux spécifications techniques et aux normes mentionnées dans les spécifications techniques et, lorsqu'aucune norme applicable n'est mentionnée, la norme est équivalente ou supérieure aux normes officielles dont l'application est appropriée au pays d'origine des Fournitures.

2. Emballage, marquage et documentation

Le Fournisseur fournira l'emballage des Fournitures qui est nécessaire pour prévenir leurs dommages ou détériorations pendant leur transit vers leur destination finale. Pendant le transit, l'emballage doit être suffisant pour résister, sans limitation, à une manipulation et à une exposition à des températures extrêmes, au sel et aux précipitations, ainsi qu'à un stockage en plein air. La taille et le poids des emballages tiennent compte, le cas échéant, de l'éloignement de la destination finale des Fournitures et de l'absence d'installations de manutention lourde à tous les points en transit.

L'emballage, le marquage et la documentation à l'intérieur et à l'extérieur des emballages sont : *se référer aux spécifications techniques*

3. Transport

La responsabilité du transport des Fournitures sera précisée dans les Incoterms applicables spécifiés dans le Contrat Cadre.

Si ce n'est pas conformément aux Incoterms, la responsabilité des transports est la suivante: « *Le Fournisseur est tenu, en vertu du contrat, de transporter les Fournitures vers un lieu spécifié de destination finale dans le pays de l'Acheteur, défini comme le site du projet. Le transport vers ce lieu de destination dans le pays de l'Acheteur, y compris l'assurance et le stockage, tel qu'il est spécifié dans le contrat, est organisé par le Fournisseur, et les coûts connexes sont inclus dans le prix du contrat* »;

4. Expédition et autres documents : Sans Objet

5. Conditions de paiement

Le mode et les conditions de paiement au Fournisseur dans le cadre du Marché subséquent (ou bon de commande) sont les suivants :

L'Acheteur convient de payer au fournisseur, au titre de la fourniture des articles d'un Bon de Commande et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix des fournitures listées dans le Bon de Commande conformément aux tarifs de l'offre (Ces prix ne sont pas révisables) ainsi qu'il suit :

- **100% du montant Hors Taxes déduit de l'impôt sur le revenu de chaque Bon de Commande, payable par le Crédit N° 70480-CM par virement en faveur de -----, BP -----, au compte N°----- domicilié à -----, agence de ----- --- à la fin de la fourniture des articles relatifs au Bon de Commande considéré.**

- Les factures découlant de chaque Bon de Commande seront libellées Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.
- L'impôt sur Revenu (IR) prélevé sur chaque Bon de Commande sera retenu à la source et payé directement par le Client aux autorités fiscales.
- Le Prestataire recevra pour chaque facture de paiement, une attestation de retenue à la source délivrée par le client.
- La TVA sera prise en charge par le Projet.

Le Prestataire livre les fournitures ou exécute les services conformément à son offre et au Bon de Commande.

Le délai de livraison pour un Bon de Commande est de 14 jours à compter de la notification d'un Bon de Commande.

La livraison est attestée par l'Acheteur au profit du Fournisseur.

Les paiements seront effectués après présentation, par le Fournisseur, d'une facture en double exemplaire accompagnée du Bon de Commande correspondant, du bordereau de livraison et du Procès-Verbal de réception des fournitures correspondant au Bon de Commande. Ces paiements auront lieu, au plus tard trois semaines après la présentation de ces documents.

L'Acheteur ne doit pas traiter les paiements selon la méthode de décaissement du paiement direct, tel que défini dans les Lignes directrices de la Banque mondiale sur les décaissements pour le financement des projets d'investissement.

6. Garantie de Bonne Fin : sans objet

7. Impôts et droits

Pour les Fournitures fabriquées à l'extérieur du pays de l'Acheteur, le Fournisseur est entièrement responsable de toutes les taxes, droits de timbre, redevances de licence et autres prélèvements imposés à l'extérieur du pays de l'Acheteur.

Pour les Fournitures fabriquées dans le pays de l'Acheteur, le Fournisseur est entièrement responsable de toutes les taxes, droits, droits de licence, etc., applicables jusqu'à la livraison des Fournitures à l'Acheteur.

Si des exonérations fiscales, réductions, déductions ou priviléges peuvent être offertes au Fournisseur dans le pays de l'Acheteur, l'Acheteur fait de son mieux pour permettre au Fournisseur de bénéficier de telles économies d'impôt dans la mesure maximale admissible.

8. Assurance

La couverture d'assurance est précisée dans les Incoterms applicables spécifiés dans le Contrat Cadre.

9. Garantie : sans objet

10. Indemnités et Bonus

Sauf disposition du Contrat Cadre prévu pour les cas de Force Majeure, si le Fournisseur ne livre pas l'une ou l'autre des marchandises avant la/les date(s) de livraison ou n'exécute pas les Services connexes dans le délai spécifié dans le contrat, l'Acheteur peut, sans préjudice de tous ses autres recours en vertu du contrat, déduire du prix du contrat, en tant qu'indemnités pour dommages-intérêts.

Les indemnités seront 2 % du prix des Fournitures ayant connu un retard ou des Services non exécutés pour chaque semaine ou portion du retard jusqu'à la livraison ou exécution.

Le montant maximal des indemnités pour dommages-intérêts est 5% du prix du contrat. Une fois le maximum atteint, l'Acheteur peut résilier le Marché subséquent (ou bon de commande) conformément aux dispositions du Contrat Cadre sur la résiliation.

11. Modifications des ordres et des modifications de contrats



L'Acheteur peut à tout moment ordonner au Fournisseur par préavis d'apporter des modifications dans le cadre général du Marché subséquent (ou bon de commande) dans l'un ou plusieurs des éléments suivants :

- a) les dessins, dessins ou spécifications, lorsque les marchandises à fournir en vertu du contrat de rappel doivent être spécifiquement fabriquées pour l'Acheteur ;
- b) le mode d'expédition ou d'emballage ;
- c) le lieu de livraison ;
- d) les Services connexes à fournir par le Fournisseur.

Si une telle modification entraîne une augmentation ou une diminution du coût ou du temps requis pour l'exécution par le Fournisseur de toute disposition du contrat, un ajustement équitable doit être effectué dans le prix du Marché subséquent (ou bon de commande) ou dans le calendrier de livraison/achèvement, ou les deux à la foi, et le Marché subséquent (ou bon de commande) est modifié en conséquence. Toute réclamation d'ajustement présentée par le Fournisseur en vertu de la présente clause doit être présentée dans un délai de vingt-huit (28) jours à compter de la date de réception par le Fournisseur de l'ordonnance de modification de l'Acheteur.

Les prix à facturer par le Fournisseur pour les Services connexes qui pourraient être nécessaires mais qui n'ont pas été inclus dans le Marché subséquent (ou bon de commande) sont convenus à l'avance par les parties et ne doivent pas dépasser les tarifs en vigueur facturés aux autres parties par le Fournisseur pour des services similaires.

12. Prolongations de temps

Si, à un moment quelconque, pendant l'exécution du Marché subséquent (ou bon de commande), le Fournisseur ou ses sous-traitants doivent rencontrer des conditions qui entravent la livraison en temps opportun des Fournitures ou l'achèvement des Services connexes, le Fournisseur en informe rapidement par écrit l'Acheteur du retard, de sa durée probable et de sa cause. Dès que possible après réception de l'avis du Fournisseur, l'Acheteur évaluera la situation et pourra, à sa discrétion, prolonger le délai d'exécution du Fournisseur, auquel cas la prorogation est ratifiée par les parties par modification du contrat.

Sauf en cas de force majeure, comme le prévoit le Contrat Cadre, un retard par le Fournisseur dans l'exercice de ses obligations de livraison et d'achèvement rendra le Fournisseur responsable de l'application des indemnités pour dommages-intérêts spécifiés ci-dessus, à moins qu'une prolongation du délai ne soit convenue.

13. Règlement des différends relatifs au Marché subséquent (ou bon de commande)

Comme indiqué dans les dispositions du CC, l'Acheteur et le Fournisseur font tout leur possible pour régler à l'amiable par une négociation informelle directe et, le cas échéant, par l'utilisation d'un arbitre, tout désaccord ou différend qui survient en vertu du Marché subséquent (ou bon de commande) ou en relation avec celui-ci.

Si, après vingt-huit (28) jours, les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend ou leur différence par une telle consultation et décision mutuelles, si elles sont utilisées, l'Acheteur ou le Fournisseur pourra donner un avis à l'autre partie de son intention d'entamer le processus d'arbitrage, tel qu'il est prévu, quant à la question en litige, et aucun arbitrage à cet égard ne peut être entamé à moins qu'un tel avis ne soit donné. Tout différend ou différence à l'égard duquel un avis d'intention d'entamer l'arbitrage a été donné conformément à cette disposition est finalement réglé par arbitrage. L'arbitrage peut être entrepris avant ou après la livraison des Fournitures en vertu du contrat. La procédure d'arbitrage est effectuée conformément au règlement intérieur indiqué ci-après.

Nonobstant toute référence à l'arbitrage en l'espèce,

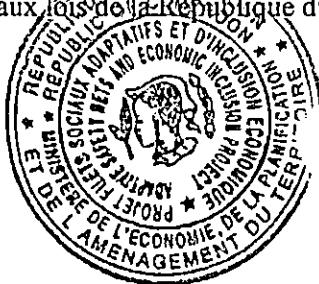
- a) les parties continuent d'exercer leurs obligations respectives en vertu du contrat, à moins qu'elles ne s'entendent autrement ; et
- b) l'Acheteur doit verser au Fournisseur toute somme due au Fournisseur.

Contrat avec un Fournisseur étranger :

Tous les litiges découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci seront finalement réglés en vertu du Règlement arbitral de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément aux dites règles.

Contrats avec un Fournisseur national du pays de l'Acheteur :

En cas de litige entre l'Acheteur et un Fournisseur ressortissant du pays de l'Acheteur, le différend sera renvoyé à l'arbitrage conformément aux lois de la République du Cameroun.



10